

## Plan de paysage de la Communauté de communes du Val de Noye

Le 11 mars 2016

- |                             |                         |                     |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------|
| Ailly-sur-Noye              | Folleville              | Louvrechy           |
| Aubvillers                  | Fouencamps              | Mailly-Raineval     |
| Chaussoy-Épagny-Hainneville | Fransures               | Quiry-le-Sec        |
| Chirmont                    | Grivesnes               | Rogy                |
| Cottenchy                   | Guyencourt-sur-Noye     | Rouvrel             |
| Coullemelle                 | Hallvillers             | Sauvillers-Mongival |
| Dommartin                   | Jumel                   | Sourdon             |
| Esclainvillers              | La Faloise              | Thory               |
| Flers-sur-Noye              | Lawarde-Mauger-L'Hortoy |                     |



---

## COMMANDITAIRE

Communauté de communes du Val de Noye  
1 rue du Docteur Binant 80250 Ailly sur Noye  
03 22 41 70 74 / comdecom@valdenoye.com  
www.valdenoye.com

## MEMBRES DES COMITÉS TECHNIQUES

M. Jean-Claude LECLABART (La Faloise, Président de la CCVN)  
M. Jany FROISSART (Guyencourt-sur-Noye, Vice-président de la CCVN)  
M<sup>me</sup> Anne-Charlotte BLANCHARD (CCVN)  
M. Adrien COUTANCEAU (DREAL Picardie)  
M. Christian VARLET (DREAL Picardie)  
M. Joël RICORDAY (DREAL Picardie)  
M. Jérôme GRANGE (ADUGA)  
M<sup>me</sup> Marion GOBIN (ADUGA)  
M<sup>me</sup> Thérèse RAUWEL (CAUE 80)

## PARTICIPANTS AUX COMITÉS DE SUIVI

M. Ackli ASSAL (Ailly-sur-Noye)  
M. Guy BARRE (Ailly-sur-Noye)  
M. Joël BEAUMONT (Flers-sur-Noye)  
M. Frédéric BLIN (ADUGA)  
M. Alain CANOINE (Flers-sur-Noye)  
M<sup>me</sup> Carole CARON (Fouencamps)  
M. Hubert CARON (Fransures)  
M. Gregory CAZIN (Chaussoy-Épagny)  
M. Adrien COUTANCEAU (DREAL Picardie)  
M<sup>me</sup> Claudine DARTUS (Esclainvillers)  
M. Dominique DEFRANCE (Rogy)  
M<sup>me</sup> Lucie DEHEYER (Quiry-le-sec)  
M. Sébastien DUFRÉNOY (Ailly-sur-Noye)  
M. Dominique DUHAMEL (Louvrechy)  
M. Pierre DURAND (Ailly-sur-Noye)  
M. David HEDIN (Rouvrel)  
M<sup>me</sup> Thérèse FLAMANT (Lawarde-Mauger)  
M<sup>me</sup> Béatrice FLAMENT (Dommartin)

---

M. Jany FROISSART (Guyencourt-sur-Noye, Vice-président de la CCVN)  
M. Olivier LANDRE (La Faloise)  
M. Jean-Claude LECLABART (La Faloise, Président de la CCVN)  
M<sup>me</sup> Élodie LECOMTE (Coullemelle)  
M. Irwin LEULLIER (La Faloise)  
M. Patrick LE MOULLEC  
M. Roger LEVASSEUR (Folleville)  
M<sup>me</sup> Marie-Christine MAILLART (Cottenchy)  
M<sup>me</sup> Véronique MESUREUR (Mailly-Raineval)  
M. Hervé NOWAK (Cottenchy)  
M. Ghislain PELTOT (Chirmont)  
M<sup>me</sup> Anne-Marie PROVOST (Grivesnes)  
M<sup>me</sup> Gwendoline QUEQUET (Sourdon)  
M<sup>me</sup> Thérèse RAUWEL (CAUE 80)  
M. Didier RICARD (Louvrechy)  
M. Vincent SZYROKI (Sourdon)  
M. Michel TROMPETTE (Grivesnes)  
M. Jean-Michel VAN OOTHEGHEM (Chirmont)  
M. Christian VARLET (DREAL Picardie)

#### RÉALISATION

Toporama paysagistes dplg, mandataire  
3 avenue Marguerite Renaudin 92140 Clamart  
01 70 28 82 82 / contact@toporama.fr  
www.toporama.fr

Biotope Ingénierie de l'environnement, co-traitant  
13 rue Pierre Gilles de Gennes  
Parc de la Vatine 76130 Mont-Saint-Aignan  
02 35 65 69 12 / normandie@biotope.fr  
www.biotope.fr

Agence Bailly-Leblanc architectes du patrimoine, co-traitant  
8 rue de la Mare 75020 Paris  
01 47 97 93 31 / bailly.leblanc@architectesdupatrimoine.eu

Le 8 mars 2016

---

<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>Orientation 1: valoriser les espaces naturels, supports d'un cadre de vie de qualité</b>	<b>8</b>
Rappel du diagnostic	10
Bilan de la participation	12
Sous-orientation 1: préserver et renforcer la trame verte et bleue	14
Sous-orientation 2: préserver les milieux naturels, vecteurs de l'identité du Val de Noye	16
Sous-orientation 3: valoriser les espaces naturels les moins sensibles pour les activités de nature	20
Carte de synthèse	21
<b>Orientation 2: promouvoir le patrimoine culturel et l'identité rurale des villages</b>	<b>22</b>
Rappel du diagnostic	24
Résultats du comité de suivi sur le patrimoine culturel	25
Sous-orientation 1: encourager la restauration et la valorisation de tous les éléments de patrimoine	26
Sous-orientation 2: donner (ou re-donner) aux éléments patrimoniaux une visibilité dans le paysage. Les mettre en scène.	28
Sous-orientation 3: faire des édifices patrimoniaux un fondement du développement urbain des villages	30
Sous-orientation 4: faire du patrimoine un moyen de développer le tourisme et l'économie locale sur tout le territoire de la CCVN	31
Carte de synthèse	33

---

**Orientation 3: conjuguer éoliennes et paysage** ————— **x35**

Rappel du diagnostic 36

3.1 Les espaces inaptes à recevoir des éoliennes.  
Pourquoi les cartographier? 38Les espaces inaptes à recevoir des éoliennes.  
Carte de synthèse 443.2 Préconisations de projet pour les éoliennes  
de l'ouest de la CCVN 463.3 Adopter une méthode pour installer les éoliennes  
selon des critères de paysage 48**Orientation 4: inscrire les villages dans le paysage,  
créer des paysages dans les villages** ————— **50**

Rappel du diagnostic 51

Sous-orientation 1: favoriser le développement  
des villages sur eux-mêmes 52Sous-orientation 2: cultiver un « dialogue paysager »  
entre les villages et les espaces agraires ou de nature. 60Sous-orientation 3: concevoir les éventuelles extensions  
selon des critères de paysage 62

Sous-orientation 4: oser l'architecture contemporaine 64

Sous-orientation 5: mixer les formes et les usages 70

Carte de synthèse 73

**5. Annexes** ————— **75**

Organismes publics, associations, entreprises utiles 76

Acronymes 82

Bibliographie 84

---

## 1. DES ORIENTATIONS PARTAGÉES

Le Plan de paysage définit des orientations de projet pour le paysage du Val de Noye. Elles débouchent sur des «objectifs de qualité paysagère», qui correspondent aux aspirations des populations concernant les caractéristiques paysagères du Val de Noye.

Chacune de ces orientations a fait l'objet d'un comité de suivi — réunion qui rassemble quelques élus issus de villages de tout le territoire — lors duquel les objectifs et leur mise en œuvre ont été débattus. Enfin, les résultats ont été présentés, dans leurs grandes lignes, lors d'un séminaire qui a rassemblé les élus de tous les villages du Val de Noye. Il s'agit donc d'objectifs partagés, tant dans leur contenu que dans la manière de les exprimer.

---

## 2. DES ORIENTATIONS QUI DONNERONT LIEU À DES ACTIONS

Pour qu'elles apparaissent concrètes, les orientations sont déclinées en une série de sous-orientations. Dans l'orientation relative aux continuités écologique, on a déjà listé quelques possibilités d'actions (qui seront développées dans le troisième tome du présent Plan de paysage).

---

## 3. DES ORIENTATIONS QUI ALIMENTENT LE PLUI

Toutes ces orientations pourront trouver une traduction, plus ou moins littérale, dans le PLUi du Val de Noye et inspirer le PADD (en cours d'élaboration).









# Orientation 1

Valoriser les espaces naturels,  
supports d'un  
cadre de vie de  
qualité

## RAPPEL DU DIAGNOSTIC

---

Si le territoire de la CCVN présente une nature diversifiée et nombre d'atouts écologiques, ils n'en sont pas moins menacés, notamment par les activités humaines ou leurs évolutions.

---

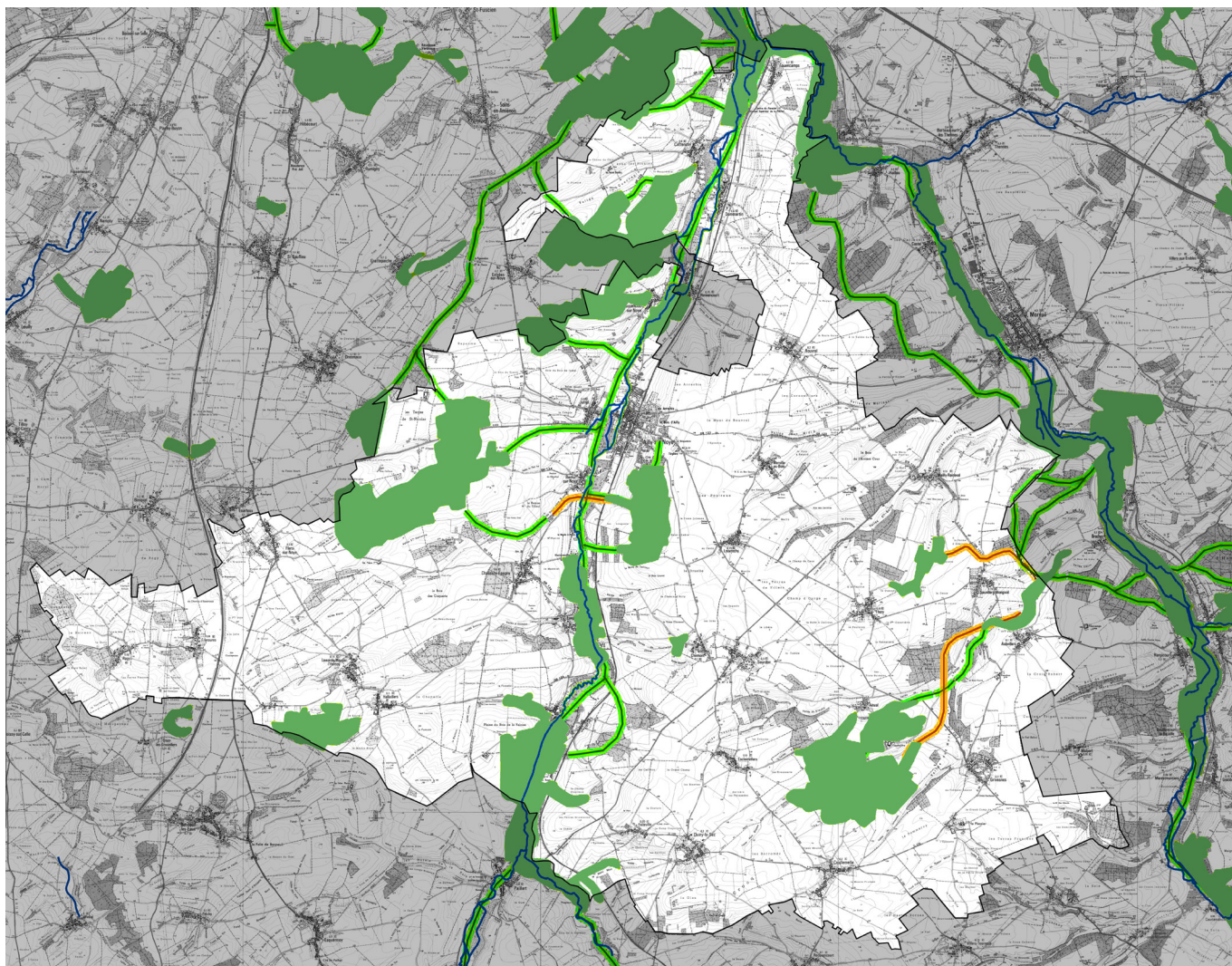
### 1. ATOUS

- Des vallées sèches et une vallée humide entaillant le plateau.
- Un sol calcaire source d'expression d'une biodiversité riche.
- Des larris où se concentre une importante biodiversité.
- Des prairies autour des villages.
- Des cavités constituant des habitats d'intérêt pour les chauves-souris.
- La vallée de la Noye comme axe écologique structurant du territoire.
- Des milieux humides associés à la vallée de la Noye (prairies et boisements) encore préservés.
- Vallée de la Noye offrant des zones de reproduction intéressantes pour la faune piscicole.
- Des boisements calcicoles (reposant sur des sols calcaires) abritant une biodiversité riche et variée.
- Des boisements sur les plateaux agricoles pouvant jouer le rôle de refuge pour la faune.
- Une trame verte et bleue constituée de milieux boisés, de milieux humides et de pelouses calcicoles.
- Un patrimoine naturel riche et reconnu: 14 zones mettent en avant l'intérêt du patrimoine naturel de la CCVN.

---





### 2. POINTS DE VIGILANCE

- Développement d'espèces exotiques envahissantes.
- Peupleraies dans la vallée de la Noye.
- Des milieux ouverts (prairies humides et calcicoles) évoluant naturellement vers des boisements.
- Disparition des prairies au profit des labours.
- Nombreux ouvrages hydrauliques sur la Noye.
- Des pelouses calcaires en voie de régression (disparition des pratiques de fauche et de pâturage).
- Disparition des lisières forestières de qualité (causée par l'urbanisation et les cultures).
- Intensification des pratiques agricoles (herbicides, mécanisation, remembrement) conduisant à une altération des milieux.
- Des obstacles aux continuités écologiques: axes de transport (D 26, D 920, D 116, voie de chemin de fer) et urbanisation (Ailly-sur-Noye).



NB. Carte provisoire en attente des données du Schéma régional de cohérence écologique de Picardie (SRCE).

#### LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ACTUELLES DANS LE VAL DE NOYE

-  Réservoirs de biodiversité
-  Réservoirs de biodiversité et corridors de sous-trame humide
-  Corridor de sous-trame boisée
-  Corridors de sous-trame de pelouses calcaires



## BILAN DE LA PARTICIPATION

Le Plan de paysage du Val de Noye s'inscrit dans une démarche participative.

Lors du comité de suivi (mai 2015) portant sur le thème du patrimoine naturel dans le Val de Noye en 2030, trois groupes de travail majoritairement composés d'élus ont travaillé sur chacun des secteurs du territoire : ouest, nord et est. L'objectif étant pour chaque groupe d'identifier, sur une carte, les éléments à préserver, à maintenir, à valoriser et à recréer.

Il en a résulté une carte d'un projet écologique pour le territoire (ci-contre) et un tableau de synthèse (ci-dessous). Ces réflexions sont la base de l'orientation «Valoriser les espaces naturels, supports d'un cadre de vie de qualité» du Plan de paysage.

	À PRÉSERVER	À MAINTENIR	À VALORISER	À RECRÉER
Vallée humide	x	x	x (cheminement)	
Larris	x	x	x	
Bois et forêts		x		
Réseaux de haies	x	x		x
Mares		x		
Tour de ville	x	x	x (entretien)	
Chemin	x	x (entretien)		
Talus	x	x		
Point panoramique			x	

# CARTE ISSUE DU COMITÉ DE SUIVI DU 20 MAI 2015



## LÉGENDE DU FOND DE CARTE

### PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS

- Milieux naturels remarquables identifiés dans le SCOT
- Larris
- Cours d'eau

### OCCUPATION DE SOL (2010)

- Bois et forêts
- Espaces naturels ouverts, pâtures, prairies

### ENJEUX DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE IDENTIFIÉS DANS LE SCOT

- Continuités boisées
- Vallée humide

**Sources:**

- Carte IGN 25000 n°2309E et n°2309O
- SCOT du Grand amiénois
- Comité de suivi du 20 mai 2015.



## 1.1 PRÉSERVER ET RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE

### 1. PRÉSERVER LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

La trame verte et bleue est représentée par des milieux boisés, des milieux humides et des milieux ouverts. Ces réservoirs de biodiversité et corridors écologiques sont très importants pour la préservation de la faune et de la flore du territoire mais également pour le maintien de la qualité du cadre de vie. Ils rendent de nombreux services : gestion du risque de ruissellement, attrait paysager, lieux de pêche et de chasse, filtration de l'eau, de l'air, etc.

Certains espaces naturels d'intérêt jouent le rôle de réservoir. Il s'agit de maintenir l'intégrité de ces espaces naturels qui rassemblent des espaces boisés, des prairies humides et des pelouses calcicoles. Ces zones doivent être protégées de l'artificialisation pour favoriser les continuités écologiques.

### 2. PRÉSERVER LES CORRIDORS FONCTIONNELS

Les infrastructures routières et l'urbanisation ont pour effet de miter et de fragmenter l'espace rural. Les connexions entre les réservoirs de biodiversité existants sont à préserver. Il s'agit de :

- Maintenir des bosquets et des haies.
- Freiner leur fragmentation due à l'urbanisation et aux infrastructures de transport.

### 3. PRÉSERVER LES HAIES SUPPORTS DE DÉPLACEMENT DE LA FAUNE

Les haies existantes au sein des corridors sont des éléments essentiels pour le déplacement de la faune. Elles sont à préserver d'éventuels arrachages.

### 4. RECRÉER DES CORRIDORS

Aujourd'hui, certaines connexions entre les réservoirs de biodiversité n'existent pas, en raison de la présence de grandes cultures, de zones urbaines, d'axes routiers. La re-création de connexions a été pressentie lors du comité de suivi, par exemple grâce à des projets de plantations sur le plateau (alignements d'arbres, haies champêtres, etc.).

### 5. PISTES D' ACTIONS POUR LE PLUi

- Identifier et préserver les réservoirs de biodiversité dans le PLUi (zone N).
- Identifier et préserver les corridors écologiques dans le PLUi (L123-1-5-III-2, L123-1-5-III-5, emplacement réservé, préservation des fonds de parcelle, clôture perméable à la petite faune, obligation de planter des haies champêtres, zonage indicé).
- Protéger les corridors en évitant l'ouverture de zone à l'urbanisation.
- Créer une OAP thématique « trame verte et bleue ».
- Créer une OAP sectorielle visant à reconnecter des espaces naturels.

## 6. PISTES D' ACTIONS PERMETTANT D' ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES

- Affiner le schéma de trame verte et bleue du Val de Noye, grâce à des inventaires écologiques (faune, flore) réalisés sur place. Ces inventaires permettront, par exemple, d'affiner le schéma de TVB lors de la révision du PLU.
- Réaliser un inventaire écologique (faune, flore) des zones humides.

## 7. PISTES D' ACTIONS PERMETTANT DE MIEUX GÉRER ET AMÉNAGER

- Analyser les réseaux de haies en lien avec les besoins pour les activités de loisir, par exemple mener des actions pour replanter des haies en lien avec un chemin.
- Planter des haies champêtres dans les opérations d'extensions urbaines.
- Mettre en place une charte paysagère et écologique de gestion des accotements routiers (arbres d'alignement, bas-côtés, fossés et noues, revêtements, etc.).
- Mettre en place une gestion différenciée de certains espaces, comme les délaissés de voirie. (fauche tardive, fauche haute, etc.)
- Mettre en place des pratiques et des aménagements en faveur de la biodiversité: zéro phyto, gestion différenciée, etc.



Espace boisé à préserver au titre de l'article L. 123-1-5-7<sup>me</sup> du code de l'urbanisme

Zone N protégé

<sup>1</sup> L'exemple du PLU en cours de Coufouleux (81). La cartographie de la trame verte et bleue réalisée lors du diagnostic.

Source: Urbactis / commune de Coufouleux.

<sup>2</sup> Traduction dans le PLU, en cours d'élaboration.

Source: Urbactis / commune de Coufouleux.

# 1.2 PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS VECTEURS DE L'IDENTITÉ DU VAL DE NOYE

## LES LARRIS

### 1. PRÉSERVER LES LARRIS

Les larris participent de l'identité du Val de Noye et, plus largement, de la région Picardie. Ces milieux spécifiques reposant sur des sols calcaires et bénéficiant d'action de pâturage et / ou de fauchage sont le support d'une biodiversité riche et variée: orchidée, insectes, etc. Ils sont le témoignage d'une activité passée, mais sont en voie de régression en raison de l'abandon du pâturage. Leur préservation passera donc par le maintien de l'activité d'élevage extensif.

### 2. PISTES D' ACTIONS POUR LE PLUI

- Identifier et préserver dans le PLUi (zonage N, L123-1-5-III-2, indice particulier avec règlement spécifique).

### 3. PISTES D' ACTIONS POUR GÉRER ET AMÉNAGER

- Mettre en place un partenariat entre la Communauté de communes, les communes, le Conservatoire des espaces naturels de Picardie, les associations et les agriculteurs.
- Sensibiliser et accompagner les agriculteurs pour qu'ils les maintiennent.
- Ré-ouvrir certains milieux fermés.
- Soutenir des filières d'élevage extensif favorables au maintien des prairies et des haies (MAE, circuits courts).



<sup>1</sup> Source: PNR Oise Pays de France.  
<sup>2</sup> Source: Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.



## LES BOISEMENTS ET LEURS LISIÈRES

### 1. PRÉSERVER LES BOISEMENTS ET LEURS LISIÈRES

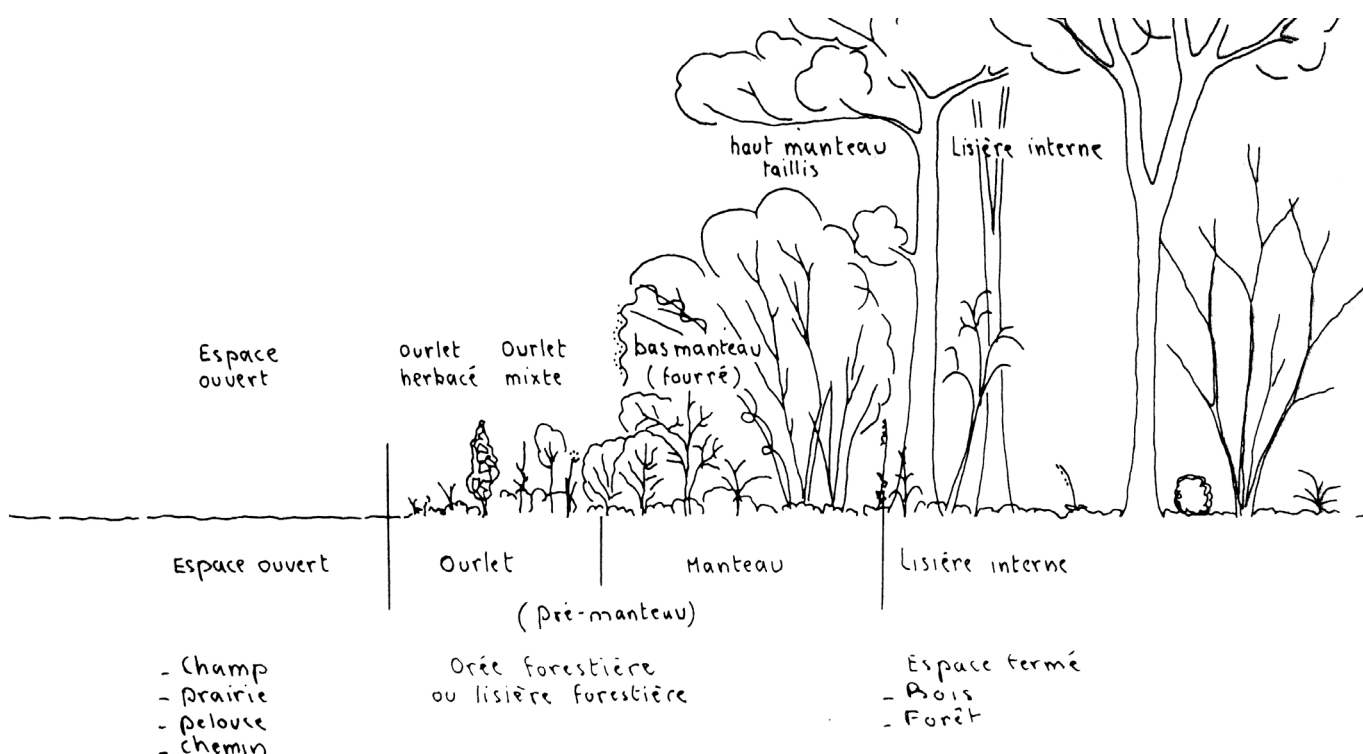
Les talus, les boisements des coteaux, les forêts humides et les bosquets du plateau agricole ponctuent le paysage du Val de Noye. L'ensemble de ces boisements, à des degrés différents, jouent le rôle de réservoirs de biodiversité (boisements sur les coteaux), de corridors écologiques (boisements du fond de vallée) et d'espace-refuges (bosquets sur le plateau agricole). Ainsi, ces espaces maillent le territoire et créent des milieux accueillants pour la faune et la flore locales. Les lisières, espaces de transition entre les boisements et les openfields ou les espaces urbanisés, sont essentielles à la faune et la flore. Elles jouent le rôle de corridors, de zone de chasse et de refuges. Ces espaces seront donc préservés et revalorisés en instaurant des marges de recul avec les espaces urbains et agricoles.

### 2. PISTES D' ACTIONS POUR LE PLUI

- Identifier et préserver les boisements dans le PLUi en zone N incluant une marge de recul de 20m pour la préservation des lisières.
- Identifier et préserver les boisements dans le PLUi au titre de l'article L123-1-5-III-2.
- Préserver les fonds de parcelles au sein du règlement du PLUi lorsqu'une zone urbaine est en contact avec un boisement.
- Préconiser la plantation d'essences régionales dans les boisements.

### 3. PISTES D' ACTIONS POUR GÉRER ET AMÉNAGER

- Sensibiliser à la plantation d'essences forestières régionales dans les jardins privés proches de la lisière.
- Mettre en place des lisières moins monotones.
- Mettre en place une gestion écologique des boisements (préserver des îlots de vieillissement, laisser les arbres morts en place).



## LES « VILLAGE-BOSQUETS »

Les courtils (jardins, mares, les haies et les chemins) créent une ceinture protectrice autour des villages. Ces pâtures et les éléments arborés associés (arbres, haies et bosquets) sont des lieux d'accueil de la biodiversité ordinaire. Ces « villages-bosquets » permettent de maintenir des éléments bocagers au sein de vastes plateaux agricoles. Leur préservation passera par le maintien d'une activité agricole de proximité, mais aussi par la définition de nouveaux usages pour ces espaces : liaisons douces, vergers pédagogiques, gestion des eaux pluviales... Ces espaces doivent être pris en compte dans le PLUi et les projets d'extensions urbaines.

### 1. PRÉSERVER ET VALORISER LES COURTILS

Extensions rurales de chaque maison ou de chaque ferme où pâturaient cochons, moutons et vaches, ces pâtures et ces vergers se sont considérablement réduits au profit des labours et des espaces urbanisés. Il s'agira donc de les préserver, voire de les re-créer.

### 2. PRÉSERVER ET VALORISER LES MARES

Dans les villages, les mares sont des milieux essentiels pour la biodiversité (lieu de reproduction, de nourrissage et de repos), pour la gestion des eaux de pluie (stockage et épuration) et pour la qualité du cadre de vie. Il s'agira donc de les préserver et de les valoriser par des actions de restauration et de mise en valeur.

### 3. PRÉSERVER ET RECRÉER DES ÉLÉMENTS BOCAGERS

Les courtils sont souvent accompagnés d'un réseau de haies et d'un tour de ville. Ces éléments bocagers accueillent une faune et une flore ordinaire trouvant refuge au sein du plateau agricole. Leur préservation passera par leur identification et leur préservation au sein du PLUi et par le maintien d'une activité agricole de proximité.

### 4. PISTES D' ACTIONS POUR LE PLUI

- Identifier et préserver les courtils dans le PLUi avec un zonage indicé.
- Possibilité de préserver des espaces cultivés au sein d'une trame urbaine (L123-1-5-III-5).
- Maintenir des ceintures bocagères au titre de l'article L123-1-5-III-2.

### 5. PISTES D' ACTIONS POUR POUR GÉRER ET AMÉNAGER LE TERRITOIRE

- Mettre en place un partenariat entre la communauté de communes, les communes et les agriculteurs.
- Planter des haies champêtres dans les opérations d'extensions urbaines.
- Restaurer les mares.
- Soutenir les filières d'élevage extensif favorables au maintien des prairies et des haies (MAE, circuits courts).
- Analyser les réseau de haies en lien avec les activités de loisir (par exemple, replanter des haies en lien avec un chemin).

# LA VALLÉE HUMIDE DE LA NOYE

---

## 1. LA VALLÉE HUMIDE DE LA NOYE, À LA FOIS CORRIDOR ET RÉSERVOIR

La vallée humide de la Noye constitue le véritable axe structurant de la communauté de communes. Elle est à la fois considérée comme réservoir et corridor. Les milieux humides associés encore préservés de l'urbanisation en font un véritable atout écologique. Sa préservation passera par le maintien d'une activité agricole (pâturage et fauchage) et par la préservation de toute urbanisation.

---

## 2. PISTES D' ACTIONS POUR LE PLUI

- Identifier et préserver la vallée humide dans le PLUi: zone N, recul par rapport aux berges des cours d'eau, etc.
- Interdire toute extension d'urbanisation au sein de la vallée humide.

---

## 3. PISTES D' ACTIONS POUR GÉRER ET AMÉNAGER

- Réaliser un inventaire des zones humides.
- Maintenir des prairies humides.
- Soutenir les filières d'élevage extensif favorable au maintien des prairies et des haies (MAE, circuits courts).
- Réaliser un schéma de trame verte et bleue local.
- Réaliser des inventaires écologiques.



<sup>1</sup> Plantation de peupliers dégradant les milieux humides de la vallée de la Noye à Guyencourt-sur-Noye.

## 1.3 VALORISER LES ESPACES NATURELS LES MOINS SENSIBLES POUR LES ACTIVITÉS DE NATURE

L'accueil du public dans les espaces naturels permet de rapprocher la population de son cadre de vie. Cette offre doit être développée et devenir plus attractive en particulier grâce à la valorisation des nombreux sentiers de randonnée avec les acteurs locaux, en adaptant le niveau de fréquentation à la sensibilité écologique de chaque espace. Plusieurs sites sont potentiels : les tours de ville, la vallée de la Noye et les larris.

### PISTES D'ACTION POUR GÉRER ET AMÉNAGER

- Améliorer la diffusion de l'information sur les chemins de randonnée et s'assurer de leur bonne gestion.
- Développer les différents modes de découverte du territoire (voie verte le long de la Noye, kayak, etc.).
- Analyser les réseaux de haies en lien avec les activités de loisir (par exemple, replanter des haies en lien avec un chemin).

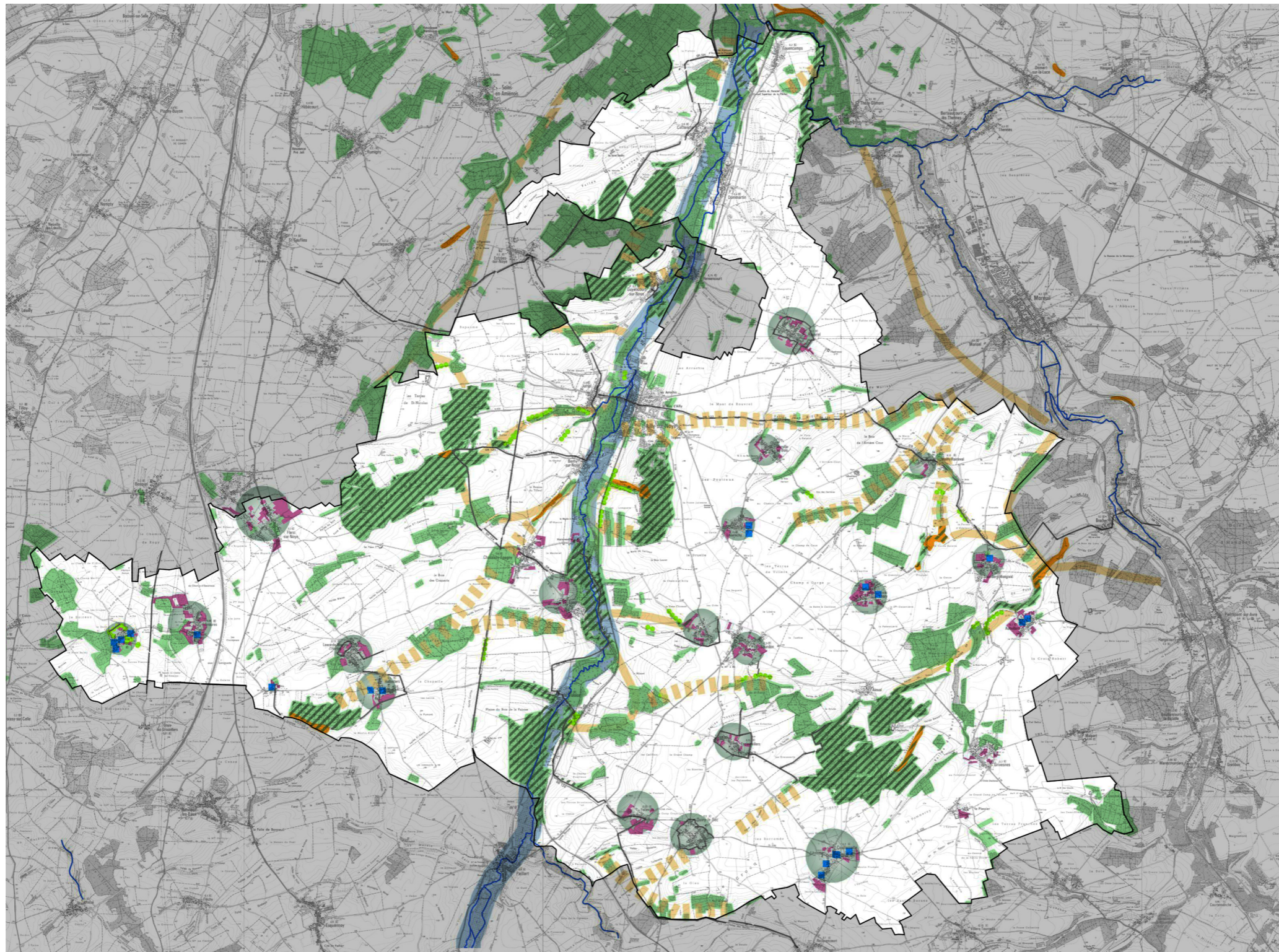


<sup>1</sup> Marais Poitevin. Dans un secteur sensible, platelage bois. Cahier de recommandations pour la réalisation d'aménagements cyclables dans

les espaces protégés. Source : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.






# ORIENTATION 1: VALORISER LES ESPACES NATURELS, SUPPORTS D'UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

## CARTE DE SYNTHÈSE


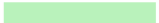



### LÉGENDE


#### 1. PRÉSERVER ET RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE

-  Préserver les réservoirs de biodiversité
-  Préserver les réservoirs de biodiversité
-  Préserver les haies supports de déplacement
-  Préserver les corridors fonctionnels
-  Recréer des corridors

#### 2. PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS VECTEURS DE L'IDENTITÉ DU VAL DE NOYE

-  Préserver les larris
-  Préserver les boisements et leurs lisières
-  Préserver et valoriser les courtils
-  Préserver et valoriser les mares
-  Préserver et recréer des éléments bocagers
-  Préserver la vallée humide

#### 3. VALORISER LES ESPACES NATURELS LES MOINS SENSIBLES POUR LES ACTIVITÉS DE NATURE

-  Recréer et valoriser les tours de village



# Orientation 2

Promouvoir  
le patrimoine  
culturel

## RAPPEL DU DIAGNOSTIC

---

---

### UN PATRIMOINE VARIÉ

1. Sont considérés comme patrimoniaux non seulement les édifices protégés par l'État mais aussi le patrimoine local non protégé. De même, on envisage comme patrimoniaux certains espaces publics et certaines routes.

- Vestiges antiques: villa-fermes, camps, routes, etc.
- Fortifications médiévales: mottes et muches.
- Marquage du territoire par les édifices religieux (églises, chapelles, oratoires, croix, etc.)
- Présence aristocratique.
- Mémoire de la guerre: cimetières, monuments aux morts, calvaires, etc.
- RD1001 (ancienne route royale).
- Espaces publics: usoirs, mares, mails picards
- Architecture vernaculaire.

---

### UN PATRIMOINE QUI PARTICIPE DU PAYSAGE

2. Le patrimoine participe du paysage / Le paysage met en scène le patrimoine.

Alors que la morphologie du territoire détermine — en partie — les constructions humaines, le patrimoine modèle le paysage d'aujourd'hui.

---

### UN PATRIMOINE À FORT POTENTIEL

3. Le Val de Noye présente un patrimoine riche mais:

- Parfois peu ou pas visible ou inaccessible.
- Parfois en mauvais état ou présentant un risque de se dégrader à court terme.
- Pas suffisamment support d'une économie fondée sur le tourisme.



# RÉSULTATS DU COMITÉ DE SUIVI « PROMOUVOIR LE PATRIMOINE CULTUREL »

---

## PREMIER GROUPE

- Il faut hiérarchiser les patrimoines à restaurer, selon deux critères :
  - La valeur de l'édifice.
  - La faisabilité de sa restauration.
- « Rendre visible » : possibilité, par exemple, de remplacer les portes par des grilles.
- Créer un « pass » (payant) délivré par l'office du tourisme permettant d'entrer dans les propriétés privées.
- Communiquer :
  - Faire une page spéciale patrimoine dans les échos ainsi que sur le site internet.
  - Enrichir les bibliothèques du Val de Noye en ouvrages traitant du patrimoine local.

---

## DEUXIÈME GROUPE

- Thème de l'Antiquité : mieux vaut insérer un circuit dans un réseau plus large, qui pourrait regrouper Vendeuil, Amiens et quelques sites du Val de Noye.
- Débat : comment rendre visibles et / ou compréhensibles les traces antiques sans engager des fouilles ?
- Se focaliser sur les châteaux et les églises en fusionnant les deux circuits.
  - Belvédères sur les voies romaines : bonne idée, sont bien placés sur la carte.

---

## TROISIÈME GROUPE

- Pour préserver et restaurer les églises, dont l'état de beaucoup se dégrade, sans doute faudra-t-il diversifier leurs usages en n'en faisant pas seulement des lieux de culte, mais aussi des lieux d'exposition, de concerts, etc.
- Circuits touristiques : mettre en cohérence les circuits VTT, pédestre, équestre et automobile.
- Circuit sur le thème de la « présence aristocratique » : s'insérer dans le circuit médiéval du grand amiénois, qui est en cours d'élaboration.

---

## LE TOURISME AUJOURD'HUI DANS LE VAL DE NOYE

Essentiellement constitué de randonneurs pédestres, équestres ou cyclistes, le tourisme dans le Val de Noye peut être qualifié de « vert ». La Noye, les bois, les espaces ruraux attirent des touristes séduits par les activités sportives, de plein-air ou la contemplation des paysages. Hormis Folleville, le patrimoine culturel ne constitue pas aujourd'hui une offre touristique suffisante pour attirer les visiteurs. Valoriser le patrimoine permettrait donc développer un tourisme complémentaire du tourisme actuel.

---

## ARCHITECTURE VERNACULAIRE

Certains membres du comité regrettent que les artisans maîtrisant les techniques anciennes soient peu nombreux, et que l'existence même de ces techniques et des matériaux locaux / traditionnels soient peu connue du grand public. La pédagogie et la communication en matière de techniques traditionnelles et d'architecture vernaculaire sont à développer.

# 1. ENCOURAGER LA RESTAURATION ET LA VALORISATION DE TOUS LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE

## RECENSER LE PATRIMOINE

En complément du recensement des éléments patrimoniaux opéré par le Plan de paysage, une mission de recensement de tous les patrimoines, qu'ils soient bâtis ou paysagers, grands ou petits (patrimoine de proximité), s'impose, avec le concours de spécialistes de l'architecture régionale.

### • RÉPERTORIER, IDENTIFIER, LOCALISER

Le classement pourra croiser plusieurs critères :

— Selon l'utilité de l'édifice (logis de ferme, granges, églises, chapelles, tombes anciennes, activités commerciales, artisanales ou industrielles et leurs machines et mobiliers, pigeonniers, moulins, puits, croix, ponts, voies anciennes, etc...). On distinguera, par exemple, les différents types de croix : croix des chemins, de place, des morts, de justice, des indulgences (prières), commémoratives, de mission, de Jubilé, de dévotion, votives, etc.

— Selon les périodes de construction (antique, médiévale, classique, moderne, reconstruction, après-guerre).

Dans tous les cas, la typologie présentée dans le Plan de paysage servira de base à tout recensement.

— Identifier des arbres symboliques ou sacrés (Mai, arbre de Sully, de la Liberté...).

### • HIÉRARCHISER

Évaluer l'intérêt selon des critères de rareté, d'ancienneté, de visibilité depuis l'espace public, d'urgence d'une action de remise en état, etc...

### • DOCUMENTER

Photographier : ce travail d'implication collective pourrait prendre la forme d'un concours photographique mais aussi d'une mission confiée à un photographe professionnel. La documentation pourra directement alimenter les diverses brochures touristiques.

### • FAIRE PARTICIPER LES HABITANTS

Pour alimenter ce recensement et cette documentation, on pourra faire participer des habitants, commune par commune. « Quels éléments vous semblent appartenir à la notion de patrimoine commun ? Connaissez-vous des vestiges ou éléments, éventuellement peu connus, ou un peu difficile à repérer ? »

Pour cela, on pourra :

— Collecter des documents photographiques pour constituer une banque d'images du Val de Noye d'autrefois (cartes postales, photographies privées, etc.).

— Enregistrer des témoignages d'anciens....

---

FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE LOCAL, LE FAIRE AIMER

Il faut combattre quelques idées reçues.

- Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la première guerre mondiale n'a amoindri le patrimoine que sur huit communes de la CCVN, soit le tiers est de son territoire, et pour certaines communes que très partiellement. En revanche, la Reconstruction qui l'a suivie a été l'occasion de faire surgir un nouveau patrimoine spécifique, sans compter de nombreux monuments aux morts répartis sur l'ensemble du territoire, dont quatre d'une particulière qualité.

- La brique est parfois un matériau mal aimé, considérée comme un produit industriel récent et triste. C'est une idée à réfuter. En réalité, la brique est employée dans la région depuis l'époque romaine. Elle a varié de forme et de couleur à travers les âges. Il existe une brique médiévale, mais aussi une brique du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, loin de l'image de la brique industrielle qui a encore mauvaise presse.

La Picardie ne se résume d'ailleurs pas à une omniprésence de la construction en brique. L'architecture locale, qu'elle soit vernaculaire ou savante, présente une très grande variété de matériaux: la brique s'est combinée à toutes les époques à différents matériaux locaux (pierre, torchis, bois) qui apportent leurs colorations et leurs structures spécifiques. Les bois, notamment, faisaient un usage important de peintures vives, dans des gammes très variées.

L'usage de ces peintures traditionnelles qui assuraient l'entretien des granges se perd peu à peu au profit des crépis ciment.

---

DIAGNOSTIQUER LES PROBLÈMES

Aujourd'hui, les problèmes sont essentiellement de trois types.

- La dégradation de l'architecture vernaculaire et des églises, par manque de moyens, de connaissance ou de savoir-faire des artisans locaux. Le mauvais état du bâti (dégradation de la structure ou du décor, etc.) peut provenir du statut de propriété (propriétaire en charge de l'entretien) ou de l'usage du bâtiment (vacance ou occupation, abandon, usage contraire à la bonne conservation de l'élément, etc.). Une menace pesant sur l'élément patrimonial justifie l'urgence d'une intervention.

- L'état de l'environnement (bord de route ou de rue, trafic, conflits avec la circulation ou le stationnement, entretien de l'accompagnement végétal, réseaux EDF, mobilier urbain, signalisation routière) peut porter préjudice au patrimoine.

- Le patrimoine des cimetières est parfois en danger. C'est le cas fréquent des tombes anciennes qui ne sont plus entretenues, mais sont une partie de la mémoire historique des campagnes. Par exemple, la croix du cimetière de Fransures, du XV<sup>e</sup> siècle, menace de tomber.

## 2. DONNER (OU RE-DONNER) AUX ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX UNE VISIBILITÉ DANS LE PAYSAGE. LES METTRE EN SCÈNE

### DES LIEUX EMBLÉMATIQUES À PROTÉGER

Certains lieux offrent des vues d'une qualité emblématique, qui suggèrent une mise en scène artistique dans la plus pure tradition pittoresque, un cadrage « photographique » parfait. C'est le cas, par exemple, du moulin du Château à Cottenchy, qui n'est pas sans rappeler un tableau de Jean-Baptiste Corot représentant l'usine de Drocourt, sur la Sensée, dans le Nord.

L'inscription des éléments patrimoniaux dans le paysage (le paysage urbain ou le grand paysage) est aussi essentielle que l'élément lui-même. Pour être compris, respectés, ces éléments patrimoniaux doivent, autant que possible, s'inscrire dans leur environnement « authentique ». C'est pourquoi il est souhaitable de conserver les liens physiques et liens d'usage, de dépendance, qui unissaient les éléments au sein d'une propriété, d'un village, d'une place. On veillera à limiter les dissonances dans l'approche visuelle, au risque d'une perte de sens. La croix de Cottenchy, par exemple, se trouve bien mal accompagnée avec, à sa gauche, un miroir routier et à sa droite, un panneau d'impasse bleu. On peut espérer que la haie plantée au-dessus des enrochements va minimiser, voire supprimer, la friction entre la croix et les pavillons neufs.



### INSCRIRE DANS LE PAYSAGE

On veillera à conserver ou restituer la simplicité des aménagements qui accompagnent (ou mettent en scène) les éléments patrimoniaux dans le paysage. On gardera intact le dépouillement d'une croix qui se détache sur le ciel et l'horizon doit. Ce qui signifie qu'il faut en exclure les dissonances (panneau, poubelle au-devant, ligne électrique en arrière plan, etc.).

### INSCRIRE DANS L'AGGLOMÉRATION VILLAGEOISE

On maintiendra les cônes de vue remarquables sur les monuments en évitant les dissonances ou les masques (signalétique tapageuse, réseaux surabondants). Enfin, on perpétuera (ou restituera) les plantations symboliques qui accompagnent croix et chapelles avec les tailles caractéristiques (topiaire, rideau, etc.).



<sup>1</sup> « Arleux-du-Nord, l'usine de Drocourt, sur la Sensée ». Jean-Baptiste Corot. Huile sur toile.  
<sup>2</sup> Le moulin du château à Cottenchy.

On sera frappé par la similitude entre ce paysage (l'architecture du moulin, son installation sur la rivière, la végétation, la nébulosité) et celui

que peint Jean-Baptiste Corot (XIX<sup>e</sup> siècle) à Arleux-du-Nord (département du Nord).

### 3. FAIRE DES ÉDIFICES PATRIMONIAUX UN FONDEMENT DU DÉVELOPPEMENT URBAIN DES VILLAGES

#### LE SYMBOLE DES ÉDIFICES PUBLICS

- Le symbole des églises

Les églises et leurs clochers sont les repères géographiques et symboliques des villages, signal traditionnel des communautés rurales. Elles entretiennent des co-visibilités à longue distance à travers le paysage. Il convient de maintenir la prééminence visuelle et symbolique des clochers et de rechercher une mixité de fonctions pour ces grands volumes souvent sous-occupés. L'ouverture au public des églises, notamment celles qui sont intéressantes par leur décor Art Déco, est à développer.

- Mais aussi les autres édifices publics.

Ils sont des garants d'un minimum d'urbanité. Les communes se doivent d'entretenir ces grands et petits équipements de la communauté villageoise d'autrefois, tels que mairie, école, puits, abri des pompes, mails picards, qu'elles ont construits.

#### UNE RÉOCCUPATION DU BÂTI EXISTANT

- La remise en valeur du patrimoine, la lutte contre sa vacance, contribuent au développement durable en combattant l'étalement urbain et en recentrant les communes sur la structure groupée de leur village.

On encouragera la reconversion et la restauration des édifices sous-occupés ou vacants, ainsi que les friches d'anciennes activités.



<sup>1</sup> Une ancienne grange, à Rogy, que son propriétaire souhaite restaurer pour la transformer en logements.

## 4. FAIRE DU PATRIMOINE UN MOYEN DE DÉVELOPPER LE TOURISME ET L'ÉCONOMIE LOCALE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA CCVN

### CONSEILS ET AIDES FINANCIÈRES

- Réunir les sources d'aides financières et les aides techniques et de conseil disponibles, les faire connaître. Dans tous les cas complexes ou régis par la loi, on recourra aux services d'un architecte — si possible un architecte du patrimoine diplômé de l'école de Chaillot. On pourra aussi solliciter un organisme spécialisé (dont la liste se trouve en annexe : CAUE 80, STAP 80, Fondation du patrimoine, association Maisons paysannes de France, ADEME).
- Réunir des contacts d'artisans qui se sont tournés vers des restaurations de qualité et entretiennent les techniques et savoir-faire traditionnels.
- Charte d'entretien du patrimoine  
Redonner son authenticité au patrimoine des villages en retrouvant les couleurs traditionnelles (une étude générale sur les couleurs et publication d'un guide couleur et d'un nuancier), conseils sur l'entretien du bâti, les clôtures, l'entretien des usoirs, des puits privatifs et communs, les plantations d'accompagnement.
- Alimenter le PLUi du Val de Noye

### L'ACCUEIL TOURISTIQUE

- CIRCUITS THÉMATIQUES.
- Signaler les circuits touristiques sur site (panneau) ou sur guides touristiques. Faire un bilan de l'ancienne opération « Trait Vert ».
- Constituer un réseau de guides-habitants.  
Ce type de réseau pourrait être mis en place afin d'impliquer certains habitants, et notamment les retraités, dans la valorisation du patrimoine, à l'image de celui qui a été initié depuis 1996 par le Département de la Sarthe.  
Chaque année, le Département de la Sarthe met en œuvre une nouvelle édition de l'opération estivale « Patrimoine à la carte », composée d'une série de circuits de découverte et d'animation de sites patrimoniaux choisis selon une thématique annuelle (« Les lieux de sociabilité », « Le patrimoine industriel », « La terre »...). Les visites sont assurées par des guides-habitants bénévoles et par des guides-conférenciers formés par des spécialistes.  
Le but de cette opération fut de former des guides-habitants aux techniques de l'inventaire du patrimoine puis, dans un second temps, de contribuer à la valorisation d'un patrimoine spécifique.  
Les guides-habitants sont bien souvent des bénévoles passionnés d'histoire et comptant peu leur temps donné au patrimoine local. À l'issue de leur formation, les guides-habitants animent des circuits de découvertes du patrimoine ou des randonnées patrimoniales au sein d'associations, à titre individuel ou pour le compte de collectivités. On les retrouve un peu partout dans des réalisations initiées par les associations ou par les communes : sauvetages et restaurations de bâtiments, visites,

---

REDONNER AUX ÉLÉMENTS  
PATRIMONIAUX ANTIQUES  
UNE VISIBILITÉ TOURIS-  
TIQUE

publications...

Dans le Val de Noye, ils pourraient recevoir une formation par des spécialistes sur des thèmes comme le patrimoine antique, le patrimoine souterrain, l'histoire médiévale, l'art religieux de la Reconstruction au XX<sup>e</sup> siècle dans la Somme, les croix de villages ou de chemins, les aménagements hydrauliques (moulins, canaux, puits, mares)...

Le « patrimoine invisible » de l'antiquité gallo-romaine mérite d'être présenté aux touristes et habitants, bien qu'il n'y ait pas de site de fouille actif sur le territoire de la CCVN. La Somme est considérée comme le berceau de l'archéologie préhistorique. C'est dans la Somme, grâce à Jacques Boucher-de-Perthes au XIX<sup>e</sup> siècle, que s'est développée l'étude de la Préhistoire. La Somme fut également le terrain d'étude privilégié de Roger Agache, pionnier de l'archéologie aérienne dans les années 1960.

Pour développer des outils de sensibilisation du public à ce patrimoine, on pourra trouver un appui scientifique auprès de l'organisation « Vallée de l'Archéologie » qui regroupe les sites voisins du Parc archéologique de Samara, du Camp de César de La Chaussée-Tirancourt et le Centre archéologique départemental de Ribemont-sur-Ancre, ainsi que du site de Vandeuil-Caply, situé aux sources de la Noye, dans l'Oise.



<sup>1</sup> Mise en évidence par des designers, lors des journées du patrimoine 2015 de la CCVN, de la position de la villa-ferme gallo-romaine de Cottenchy.

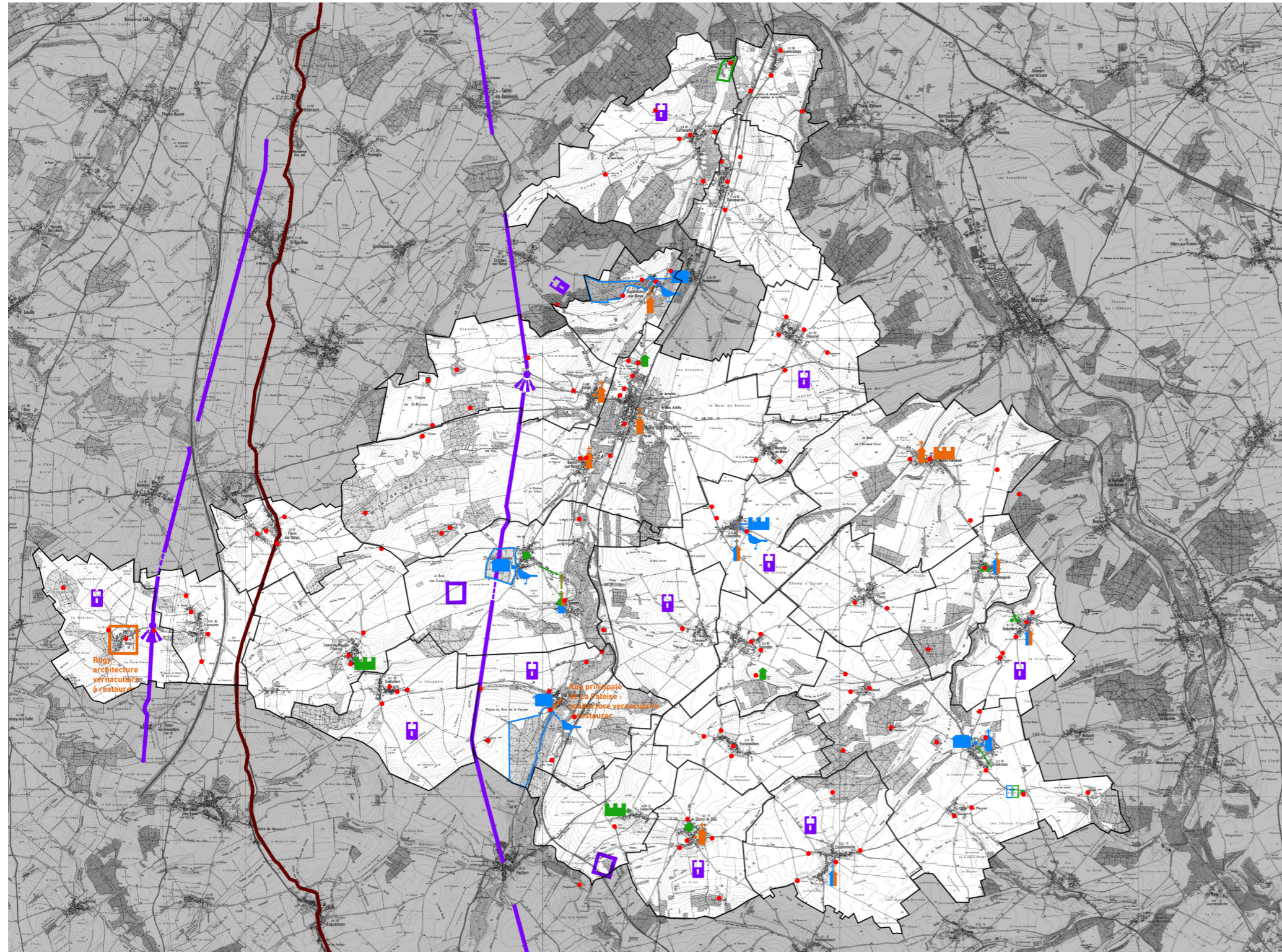
Une intervention éphémère, peu coûteuse et ne pénalisant pas l'activité agricole, a permis à chacun de se rendre compte des dimensions,

de l'organisation et de la position dans le territoire de la ferme.



# ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LE PATRIMOINE CULTUREL

## CARTE DE SYNTHÈSE



**À RESTAURER, RÉHABILITER ET VALORISER**

- Église
- Motte
- Village
- Rue

**À RENDRE VISIBLES ET À METTRE EN SCÈNE DANS LE PAYSAGE**

- Motte
- Chapelle
- Cimetière
- Cône de vue sur un édifice à préserver

**ENCOURAGER L'OUVERTURE AU PUBLIC**

- Château
- Colombier
- Domaine
- Église
- Cimetière

**VALORISER LE PAYSAGE DE LA RD 1001 (ANCIENNE ROUTE ROYALE)**  
Replanter un double alignement d'arbres

**EMPRISES À PRÉSERVER**

- Vestige antique: villa-ferme
- Vestige antique: camp

**NB. les vestiges antiques ne sont pas localisés dans chacune des communes**

- Chaussée-Brunehaut: lui donner un tracé strictement rectiligne et un gabarit constant.
- Créer un belvédère et/ou un panneau pédagogique

**PATRIMOINE NON PROTÉGÉ DIGNE D'INTÉRÊT**

**LIMITES COMMUNALES**

N



# Orientation 3

Conjuguer  
éoliennes  
et paysage

## RAPPEL DU DIAGNOSTIC

---

---

### FORT DÉVELOPPEMENT DES ÉOLIENNES

- De nombreux projets de création ou d'extension sont en cours. Le développement de l'éolien est une tendance majeure.
- Beaucoup d'éoliennes, bien que situées hors de la CCVN, sont bien visibles depuis son territoire.
- Au total, ce seront plus de 50 éoliennes qui participeront dans les quelques années à venir du paysage du Val de Noye.
- Les éoliennes produisent des paysages de qualité diverse, selon le contexte et leur installation dans l'espace.
- Leur présence sur le territoire n'est pas toujours acceptée ou appréciée par les habitants, pour des raisons qui tiennent souvent au bruit qu'elles produisent (notamment lorsqu'elles sont anciennes), à leur impact sur le paysage.

---

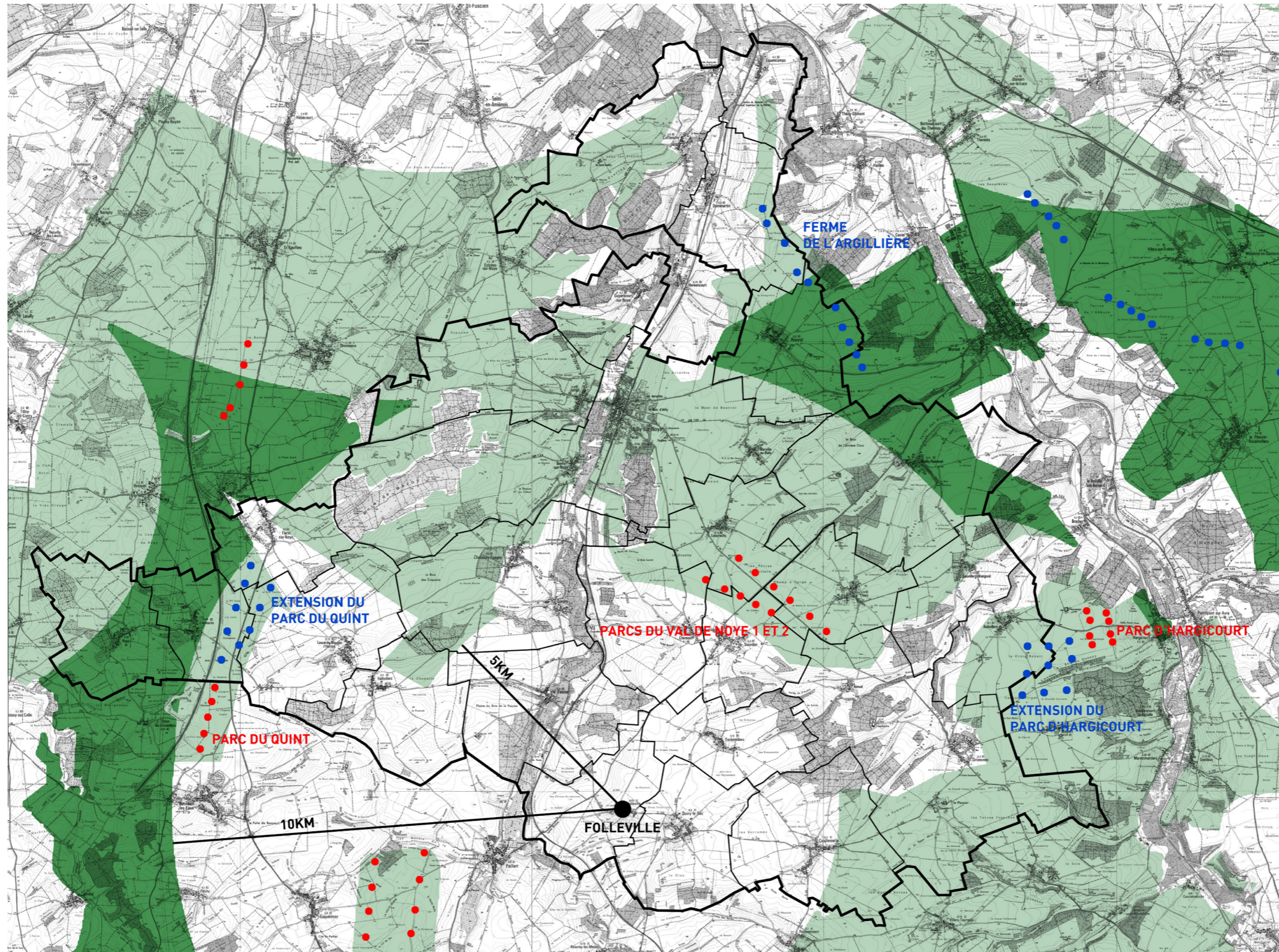
### LES PRINCIPES DU SRCAE

Le SRCAE (Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de Picardie) cartographie, pour toute la Picardie, les espaces aptes à recevoir des éoliennes selon trois paramètres majeurs :

1. La présence de vent, ce qui conduit à préférer les plateaux plutôt que les vallées. Par ailleurs, le paysage des vallées est souvent considéré comme peu compatible avec les éoliennes.
2. Les lieux de nature, bois, forêts et espaces inventoriés ou protégés (ZNIEFF, Natura 200, ZICO, etc.) sont considérés comme inaptes à recevoir des éoliennes. Il semble également que le fond de la vallée de la noye ait été exclue.
3. La présence du site historique de Folleville, monument historique classé par l'État et labellisé par l'UNESCO comme patrimoine mondial. Un périmètre d'exclusion des éoliennes, de 5 km de rayon, a été instauré tout autour du site de Folleville (MH et label UNESCO), de façon à ne pas modifier le paysage qui l'entoure.

Le rayon de 500 m autour des habitations, dont les éoliennes sont exclues, n'est pas représenté sur cette carte.

On comprend que le SRCAE résulte, pour l'essentiel, de la combinaison d'un critère technique (le vent), d'un critère environnemental (les lieux de nature protégés ou inventoriés) et d'un critère patrimonial (Folleville). Aucun critère de paysage ne complète cette carte (topographie, vues, rapport aux infrastructures, échelles, etc.).



LE SRCAE, LES ÉOLIENNES EXISTANTES ET EN PROJET

- Éoliennes existantes
- Éoliennes en projet
- Zone favorable
- Zone favorable sous conditions
- Folleville (MH classé, patrimoine UNESCO)
- Limite communale
- Limite de la CCVN

Sources:

- Cartes IGN 25 000 n° 2309 E et n° 2309 O
- Schéma régional de l'éolien de Picardie (extrait) [www.picardie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr)
- Comité de suivi du 22 janvier 2015.



### 3.1 LES ESPACES INAPTES À RECEVOIR DES ÉOLIENNES POURQUOI LES CARTOGRAPHIER ?

---

COMBLER LE MANQUE DE  
PRÉCISION DU SRCAE

En raison de l'échelle à laquelle il a été réalisé (1 / 100 000, sur toute la Picardie), le SRCAE présente de façon imprécise les zones où les éoliennes pourraient être installées. Mais une analyse rapide de cette carte montre que certaines zones ne peuvent pas, en réalité, recevoir d'éoliennes. Il faut donc être plus fin.

---

INTÉGRER UN CRITÈRE DE  
PAYSAGE

Le SRCAE n'intègre pas de critères de paysage. Alors que l'un des reproches majeurs fait aux éoliennes est de dégrader les paysages, il apparaît indispensable de les positionner selon des considérations de paysage (structures paysagères, topographie, etc.).

---





ENRICHIR LE PLUI

Une telle carte pourra, si elle est argumentée d'une façon qui semble juste par les services de l'État, être intégrée au PLUi de la CCVN, en cours d'élaboration.

## CRITÈRE 1: LA LOI

On n'installe pas d'éoliennes dans un rayon de 500 m autour des habitations. Ce critère, simple à appliquer, permet de minimiser les nuisances (notamment le bruit) et le sentiment d'écrasement par les éoliennes.

### LÉGENDE

-  500 m autour des habitations
-  Habitations
-  Limite communale
-  Limite de la CCVN



## CRITÈRE 2 : LES ESPACES DE NATURE PROTÉGÉS OU INVENTORIÉS

On n'installe pas d'éoliennes dans les territoires naturels protégés (Natura 2000, ZICO) ou inventoriés (ZNIEFF de type 1 et de type 2). On constate une fragilité plus marquée de certains groupes d'animaux vis-à-vis des éoliennes. Ainsi les oiseaux, en raison de leurs déplacements aériens, sont *a priori* exposés aux effets négatifs de l'exploitation éolienne.

Par ailleurs, les travaux d'installation d'éoliennes sont de nature à perturber la faune et à dégrader, au-moins momentanément, le milieu naturel.

Cependant, l'installation d'éoliennes est compatible avec les continuités écologiques projetées dans le Plan de paysage, puisque ce seront des continuités terrestres (les éoliennes ne perturbent que l'avifaune et les chauve-souris).

### LÉGENDE

-  500 m autour des habitations
-  Habitations
-  Espaces de nature protégés ou inventoriés
-  Limite communale
-  Limite de la CCVN





## CRITÈRE 3 : LES STRUCTURES PAYSAGÈRES PEU COMPATIBLES AVEC LES ÉOLIENNES

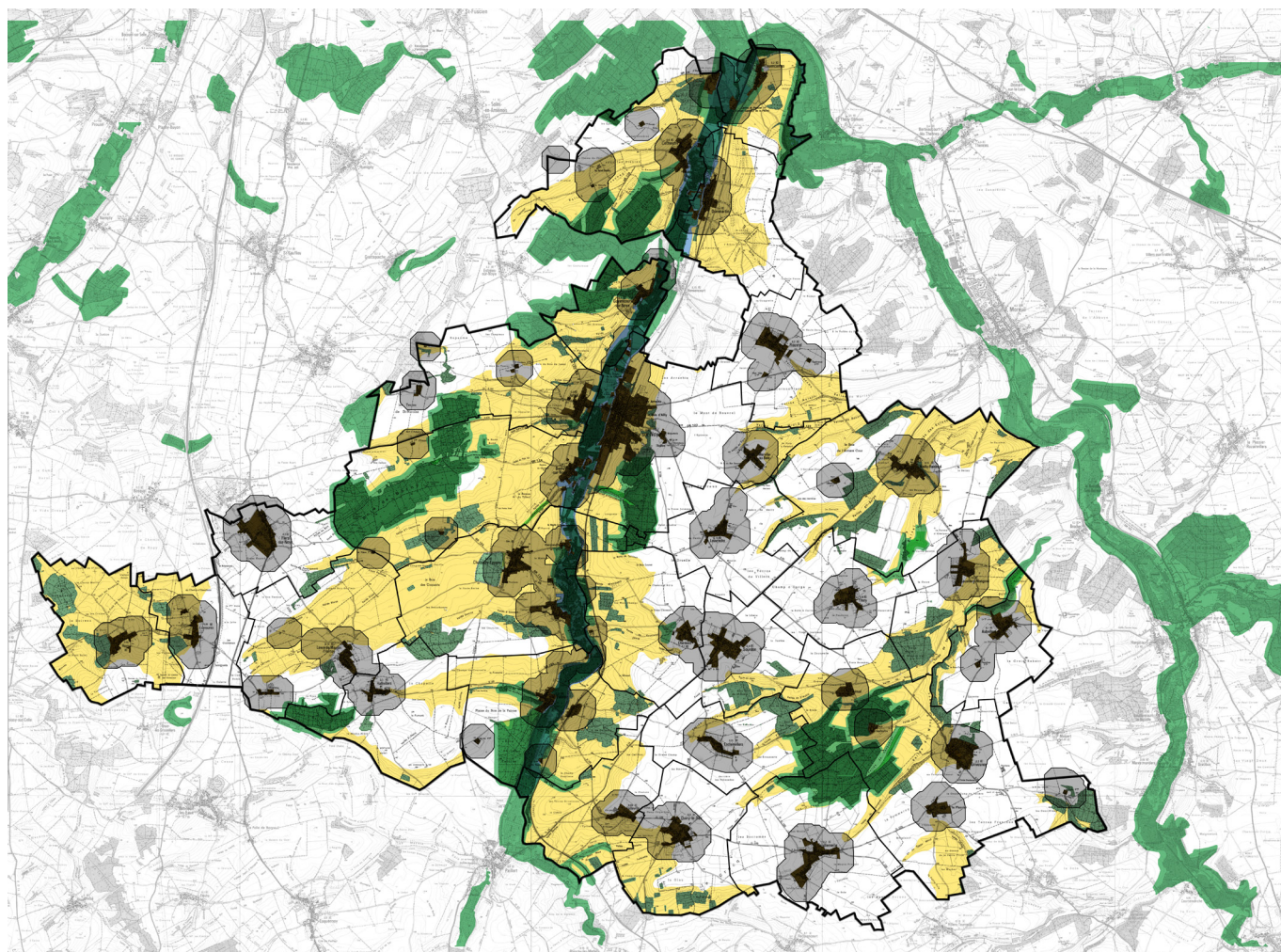
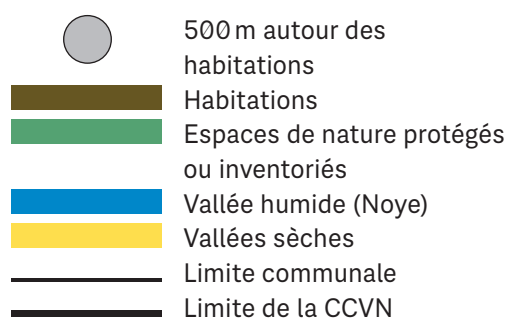
On n'installe pas d'éoliennes dans la vallée humide de la Noye ni dans les vallées sèches et leurs coteaux (dont la délimitation est issue de la phase « diagnostic » du présent Plan de paysage).

Dans ces espaces :

- Il y a moins de vent.
- Les paysages (espaces intimes, vues cadrées) et le relief (pentes parfois fortes) sont peu compatibles avec les éoliennes.

À noter que l'exclusion des vallées sèches et de la vallée humide de tout développement de l'éolien figurait déjà dans la ZDE du Val de Noye de 2008.









### LÉGENDE

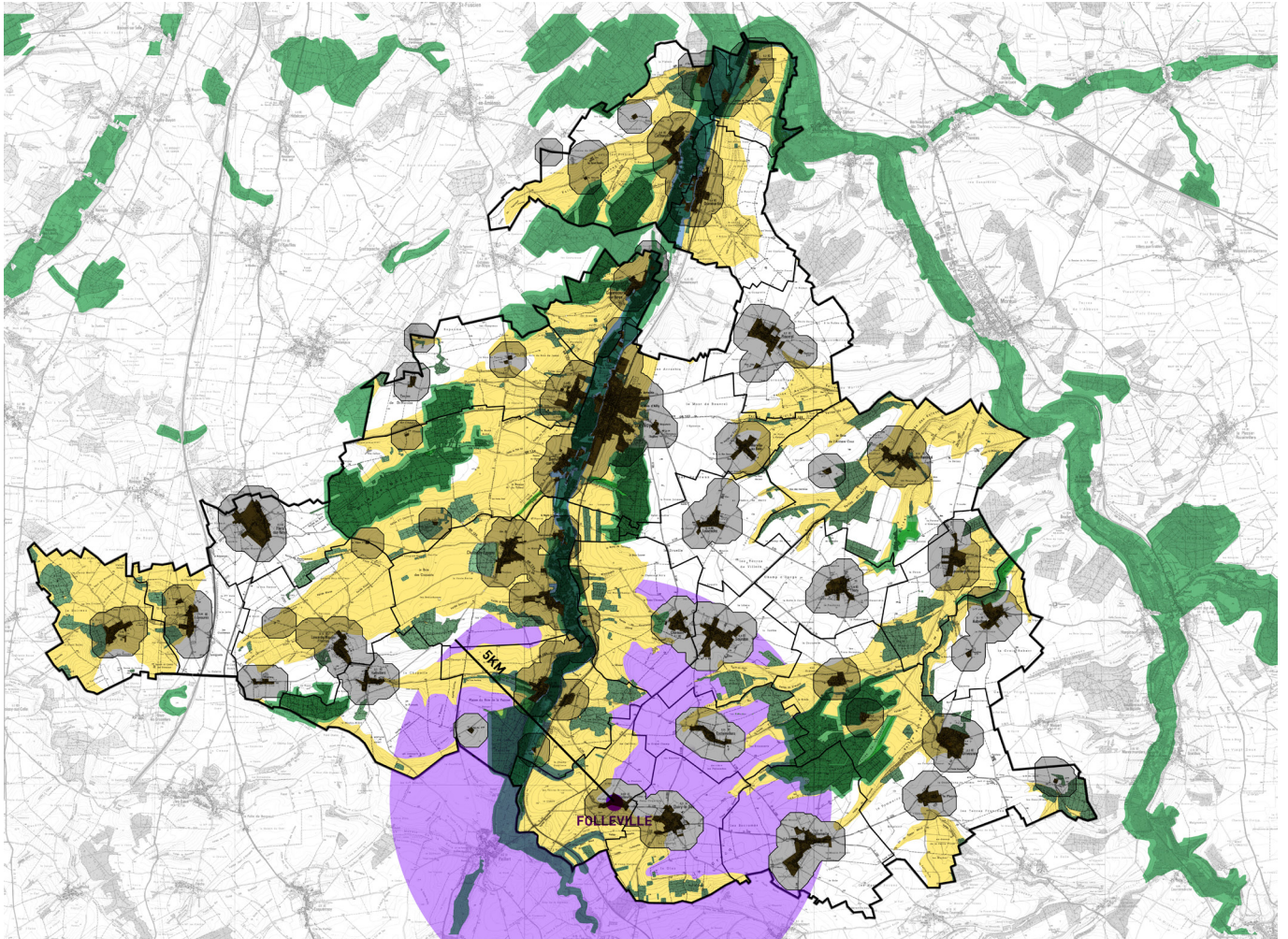


## CRITÈRE 4: LE MONUMENT HISTORIQUE DE FOLLEVILLE

Conformément au SRCAE, aucune éolienne n'est installée dans un rayon de 5km autour de Folleville, monument historique classé et labellisé comme patrimoine mondial par l'UNESCO. Ce périmètre englobe la quasi totalité des espaces visibles depuis la tour de Folleville.

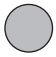








### LÉGENDE

-  500 m autour des habitations
-  Habitations
-  Espaces de nature protégés ou inventoriés
-  Vallée humide (Noye)
-  Vallées sèches et bois
-  5 km autour de Folleville (MH classé + UNESCO)
-  Limite communale
-  Limite de la CCVN

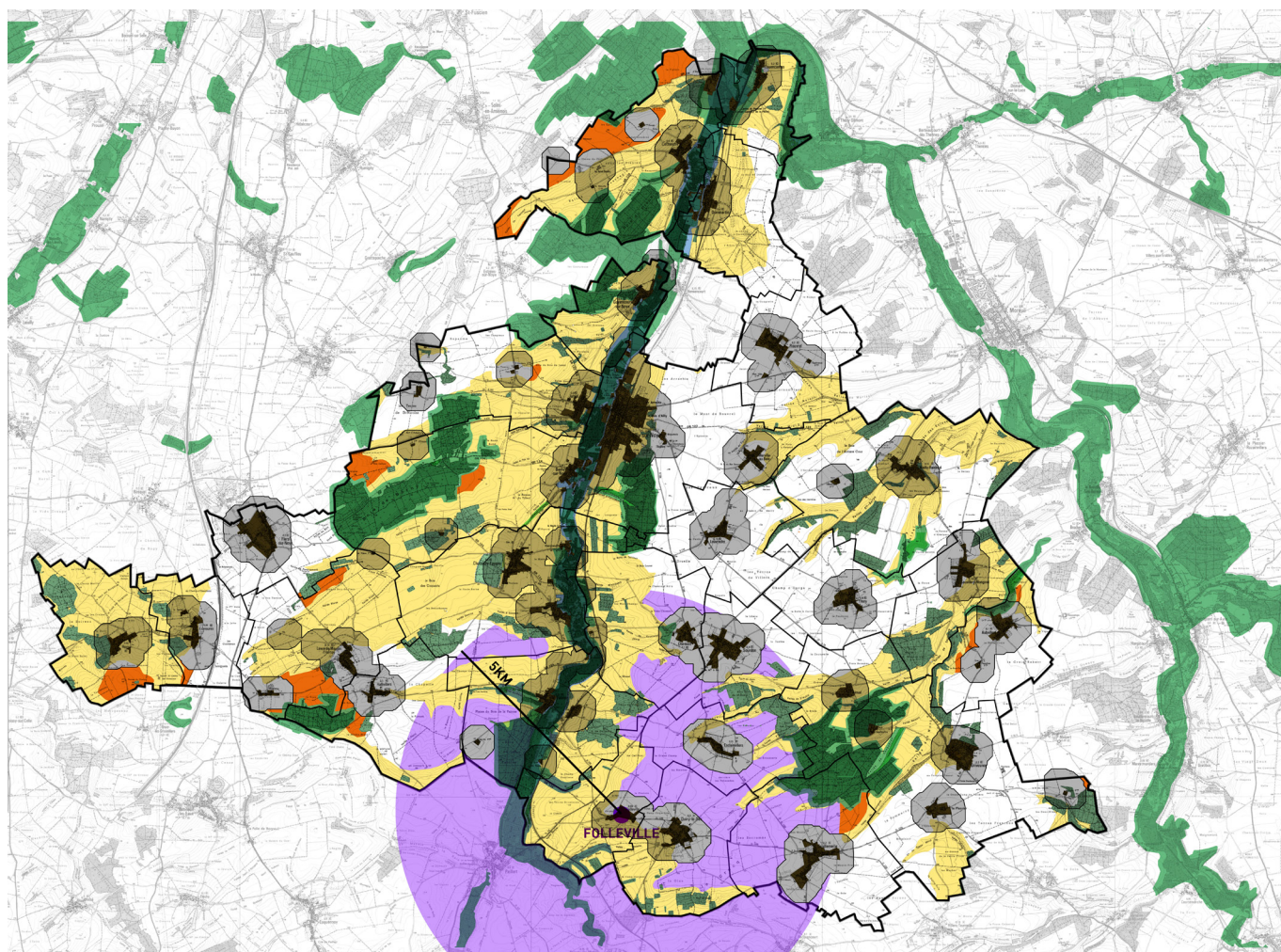


## CRITÈRE 5 : LA SUPPRESSION DES ESPACES RÉSIDUELS

### LÉGENDE

-  500 m autour des habitations
-  Habitations
-  Espaces de nature protégés ou inventoriés
-  Vallée humide (Noye)
-  Vallées sèches et bois
-  5 km autour de Folleville (MH classé + UNESCO)
-  Espaces résiduels jugés inaptes à recevoir des éoliennes
-  Limite communale
-  Limite de la CCVN

À l'issue de la superposition de tous ces critères, subsistent quantité de petits espaces résiduels. L'installation de quelques éoliennes sur ces petits espaces induirait un « mitage » du paysage par saupoudrage d'une multitude d'éoliennes isolées, ne participant d'aucun ensemble paysager global. Ils sont donc inaptes à accueillir des éoliennes, et sont retirés de la carte.



## CARTE DE SYNTHÈSE

---

La carte ci-contre présente, en résultante des cartes précédentes, les espaces où l'installation d'éoliennes n'est pas envisageable. Cependant, il ne s'agit en aucun cas de considérer que tous les espaces restants doivent et peuvent accueillir des éoliennes: le paysage serait alors saturé et encombré d'une multitude d'éoliennes, causes d'une dégradation majeure du paysage du Val de Noye.

---

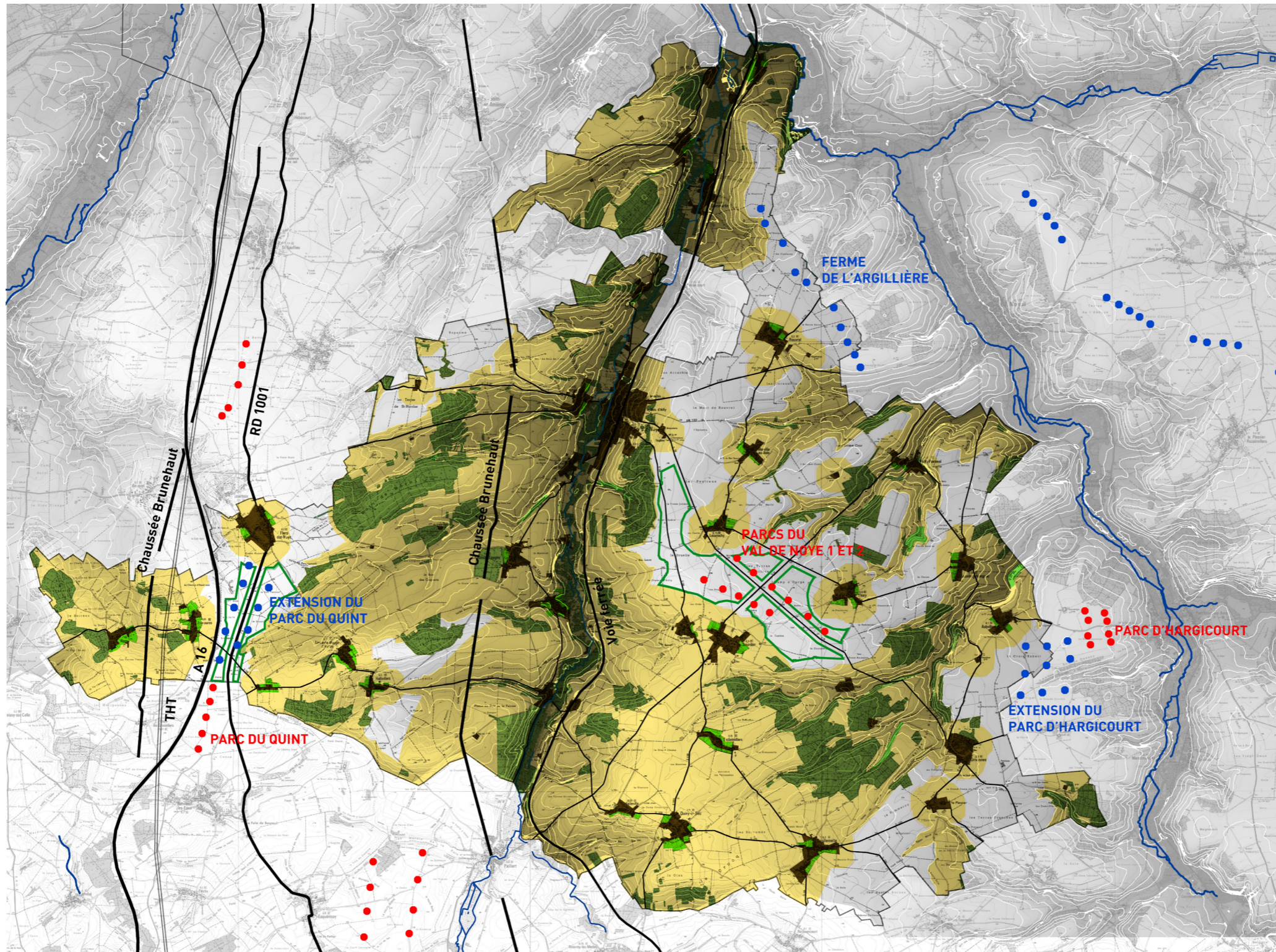
DES ÉOLIENNES EXISTANTES  
ET EN PROJET EN COHÉ-  
RENCE AVEC LA CARTE

On remarquera que cette carte est cohérente avec les espaces cartographiés par la ZDE de 2008 comme étant aptes à recevoir des éoliennes. On remarquera également qu'aucune éolienne existante et en projet n'est placée dans des espaces jugés inaptes.

---

UNE CARTE QUI POURRAIT  
ÊTRE COMPLÉTÉE

Cette carte pourrait être amendée par une étude sur les nuisances sonores dues aux éoliennes, qui prendrait en compte le bruit émis par chaque éolienne (en corrélation avec la direction et la force des vents ainsi que la topographie). Certains espaces, soumis à de fortes nuisances, pourraient alors être ajoutés à la carte ci-contre.



LÉGENDE

- Éolienne existante
- Éolienne en projet
- Zone inapte à recevoir des éoliennes
- Ancienne ZDE
- Habitations
- Courtils
- Bois et forêts
- Cours d'eau
- Infrastructure de transport (route, autoroute, chaussée-Brunehaut, voie ferrée, ligne THT)

Limite communale

Sources:

- Cartes IGN 25000 n°2309 E et n°2309 O
- Schéma régional de l'éolien de Picardie. [www.picardie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr)



### 3.2 PRÉCONISATIONS DE PROJET POUR LES ÉOLIENNES DE L'OUEST DE LA CCVN

Dans la partie ouest du territoire de la CCVN, où les éoliennes sont déjà nombreuses, et où il est probable qu'elles le seront encore plus à court terme, quelques préconisations de projet permettent de positionner les éoliennes selon le paysage et les lignes de force du territoire.

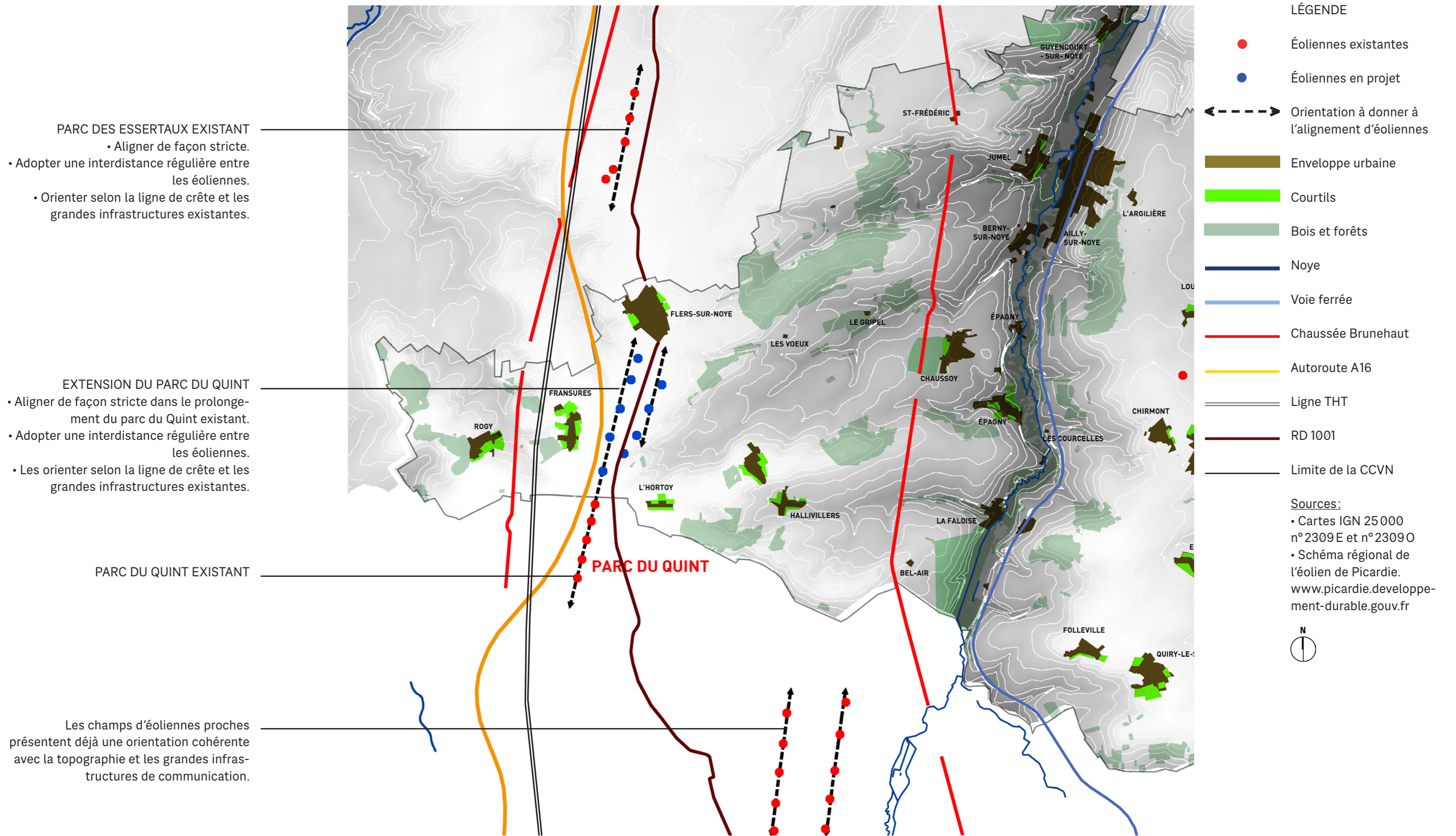
Il semble évident que les éoliennes doivent, comme la RD 1001, les lignes THT, l'A16 et une chaussée Brunehaut l'ont fait avant elles depuis plusieurs siècles, s'installer dans le sens de la ligne de crête entre la vallée de la Selle et la vallée de la Noye.



<sup>1</sup> Les parc des Essertaux, dont on voit que les deux premières éoliennes ne s'alignent pas avec les suivantes, alors que rien dans le paysage ne

peut l'expliquer. On remarque que le voisinage entre les éoliennes, gigantesques, modernes, et le petit cimetière traditionnel produit, dans

l'immensité du plateau, un paysage puissant et dépouillé.



### 3.3 ADOPTER UNE MÉTHODE POUR INSTALLER LES ÉOLIENNES SELON DES CRITÈRES DE PAYSAGE

<hr/> <p>EN FAIRE UN PROJET DE POLITIQUE LOCALE</p> <hr/>	<p>Même si chaque projet d'éoliennes présente ses propres caractéristiques et doit faire l'objet d'une réflexion propre, il est néanmoins possible de dégager des principes généraux, valables sur tout le territoire du Val de Noye, permettant de guider les décideurs locaux.</p>
<hr/> <p>ADOPTER UNE LOGIQUE DE PAYSAGE</p> <hr/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépasser les logiques techniques, foncières, normatives, économiques et administratives pour faire d'un projet d'éoliennes un projet politique porté par les élus locaux. Il est indispensable que les éoliennes, d'intérêt national, soient installées selon des critères locaux et pensées par les décideurs locaux, en accord avec les habitants. Sans cela, elles seront toujours perçues comme des corps étrangers, qui s'imposent, indésirables, donc qui dénaturent le paysage.</li> </ul>
<hr/> <p>ARTICULER ÉOLIENNE ET TERRITOIRE</p> <hr/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépasser les logiques techniques, foncières, normatives, économiques et administratives pour adopter une logique de paysage. L'éolienne est un objet technique et utile qui peut participer du paysage, au même titre qu'une ferme, une route, une ligne haute tension ou des espaces agricoles.</li> <li>• Trouver une adéquation entre les lignes de force du territoire et la position des éoliennes. Topographie, orientation des infrastructures linéaires, franges de villages, lisières, sont autant de composantes permettant d'installer les éoliennes de façon cohérente avec le territoire.</li> </ul>
<hr/> <p>ARTICULER ÉOLIENNE ET CONTEMPLATION</p> <hr/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver une adéquation entre la manière de parcourir et contempler le territoire et la position des éoliennes. On perçoit le paysage depuis l'A16 et la RD 1001 autrement que depuis les chemins ou les routes de campagne des vallées sèches.</li> </ul>
<hr/> <p>ÉVITER LA DISPERSION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter le « mitage », soit une dispersion d'éoliennes isolées ou regroupées par deux ou trois, qui créeront un paysage brouillé. Privilégier les alignements d'au-moins cinq éoliennes, comme c'était le cas dans les ZDE.</li> </ul>









# Orientation 4

Inscrire les villages  
dans le paysage,  
créer des paysages  
dans les villages

## RAPPEL DU DIAGNOSTIC

### 1. MODES DE DÉVELOPPEMENT COURANTS DES VILLAGES

On assiste, depuis plusieurs années aux tendances de fond, listées ci-dessous :

- Construction de maisons sur des parcelles libres considérées comme des « dents creuses » (pâtures, prairies ou parcelles détruites pendant la guerre) qui participe d'une certaine densification des villages.
- Ici ou là, construction de maisons neuves dans des parcelles subdivisées.
- Transformation des petites fermes en résidence, réalisée « au coup-par-coup » sur des terrains privés. Mode de développement fréquent dans les petits villages.
- Mode d'extension le plus courant: des pavillons s'installent le long des routes existantes, en périphérie de village, généralement sur des terres agricoles.

### 2. ÉVOLUTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES ESPACES PUBLICS

- Dégradation de l'architecture vernaculaire et des églises, par manque de moyens, de connaissance ou de savoir-faire des artisans locaux.
- Espaces publics de centre de de village souvent patrimoniaux, avec mail picard, croix, mare, puits, monument aux morts, etc. Valorisation variable de ces espaces.
- Disparition progressive des courtils.



<sup>1</sup> L'exemple de Rouvrel. Pavillons récemment construits le long de la route, en périphérie de village, bien souvent sur des terres agricoles.

## 4.1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES VILLAGES SUR EUX-MÊMES

### 4.1.1 POURQUOI ?

---

Le renouvellement des aires urbaines — ou leur densification — dans leurs emprises actuelles présente plusieurs avantages :

- L'utilisation des réseaux, des voiries et des services existants. On évite ainsi leur extension, coûteuse, à la fois en investissement et en entretien.
- La lutte contre l'artificialisation des terres agricoles. Les terres agricoles, très riches dans le Val de Noye (limon), sont rentables économiquement. Elles participent de l'équilibre alimentaire du pays (et même de la planète puisque la France est exportatrice de denrées alimentaires). Elles participent des paysages du Val de Noye.
- La lutte contre l'artificialisation des espaces naturels. Ils sont gages de biodiversité et d'un cadre de vie de qualité.
- La préservation de l'habitat groupé traditionnel, identitaire du Val de Noye.
- Le renforcement du lien social en regroupant les populations.
- D'une manière générale, la densification des villages participe d'un développement durable. La loi SRU (2000), la loi d'engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II, 2010) et la loi de modernisation de l'agriculture (2010)<sup>1</sup> encouragent — voire obligent — les communes à densifier leurs aires urbaines plutôt qu'à les étaler.

<sup>1</sup> Loi de modernisation de l'agriculture (2010) : La loi donne l'objectif de réduire de moitié d'ici à 2020, et ce à l'échelle nationale, le rythme

d'artificialisation des sols naturels ou agricoles.

## 4.1.2 RÉHABILITER L'HABITAT VERNACULAIRE DANS LE RESPECT DE SON ARCHITECTURE

### 1. INTÉRÊTS

La réhabilitation ou la restauration de l'habitat ancien existant peut permettre d'accueillir de nouveaux habitants au cœur du village tout en préservant l'architecture vernaculaire patrimoniale et en renforçant le tissu bâti ancien, constitutif du village. C'est pourquoi cette solution apparaît bien souvent préférable à la construction de nouvelles maisons.

### 2. ENJEUX ET DIFFICULTÉS

Cependant, la restauration de l'architecture vernaculaire doit répondre à plusieurs enjeux et surmonter plusieurs obstacles :

- Adapter l'architecture aux modes de vie et au niveau de confort d'aujourd'hui sans la dénaturer.
- Préserver ou améliorer la performance énergétique — et notamment thermique — sans dénaturer l'architecture.
- Utiliser les matériaux et les systèmes constructifs traditionnels.

### 3. RECOURIR AUX SERVICES DE SPÉCIALISTES

Dans tous les cas complexes ou régis par la loi, on recourra aux services d'un architecte — si possible un architecte du patrimoine diplômé de l'école de Chaillot. On pourra aussi solliciter un organisme spécialisé (dont la liste se trouve en annexe : CAUE 80, STAP 80, Fondation du patrimoine, association Maisons paysannes de France, ADEME) dont les conseils, souvent gratuits, permettront de mieux cerner les objectifs, les délais et le budget.

### 4. PROCÉDER PAR ÉTAPES

Dans tous les cas, il est proposé de suivre les quelques étapes que développe le livret conçu et édité par le CAUE 80 (couverture ci-contre), intitulé « Réhabilitation éco-responsable du bâti traditionnel de la Somme ».

1. Observer et comprendre la maison traditionnelle (typologie)
2. Comment entretenir et réparer le bâti, réguler les besoins énergétiques
  - Avoir une approche globale.
  - Résorber les sources d'humidité et d'infiltration.
  - parois dégradées.
  - Recourir aux éco-matériaux.
  - Réduire les besoins énergétiques.
3. Comment améliorer les performances énergétiques du bâti traditionnel
  - Avoir une approche cohérente des déperditions.
  - Isoler les parois anciennes.
  - Recourir aux éco-matériaux.



### 4.1.3 DIVISER LES PARCELLES POUR DENSIFIER

La subdivision des parcelles pour y construire de nouvelles maisons (procédé appelé « bimby » par certains) permet de densifier le village et d'accueillir de nouveaux habitants sans l'étendre.

La construction de ces nouvelles maisons peut se faire, comme sur le croquis ci-dessous, entre des maisons existantes, par exemple de façon mitoyenne. Cette disposition offre alors l'avantage de créer un front bâti qui donne de la cohérence à la rue mais sans altérer les jardins. Une construction en « second rideau » présente l'inconvénient de compliquer les accès et de réduire les jardins, constitutifs des courtils.







## 2. PRÉSERVER LES « DENTS CREUSES » QUI PRÉSENTENT DES QUALITÉS PAYSAGÈRES

Cependant, certaines « dents creuses » présentent de réelles qualités paysagères et / ou écologiques et participent de l'identité rurale — et non urbaine — des villages du Val de Noye. Elles offrent :

- De la nature au cœur des villages.
- Des échappées visuelles, souvent cadrées, vers la campagne.
- Des respirations dans les centre-villages denses.

Pour cette raison, on préservera de toute construction les dents creuses qui présentent des qualités paysagères et / ou écologiques ou, d'une manière générale, qui participent de leur cadre de vie.



<sup>1</sup> À Fransures, une dent creuse qui offre une respiration dans le tissu bâti. Mieux vaut ne pas la construire.



<sup>1</sup> À Rogy, dent creuse dont le noyer et la prairie participent du caractère champêtre du village: mieux vaut ne pas la construire.



<sup>1</sup> Toujours à Rogy, des champs à immédiate proximité du centre du village offrent une échappée visuelle sur la campagne. Les construire pose



question.

## 4.2 CULTIVER UN « DIALOGUE PAYSAGER » ENTRE LES VILLAGES ET LES ESPACES AGRAIRES OU DE NATURE

### 4.2.1 PRÉSERVER OU (RE)CRÉER LES « VILLAGES-BOSQUET »

Les «villages-bosquets», des villages groupés entourés de courtils, qui apparaissent comme des oasis dans les champs.

Préserver les villages-bosquets:

- Permet d'éviter les continuum urbains en préservant des alternances villages / campagne (ou nature) / village.
- Facilite l'activité des agriculteurs en évitant les enclaves agricoles ou les impasses.



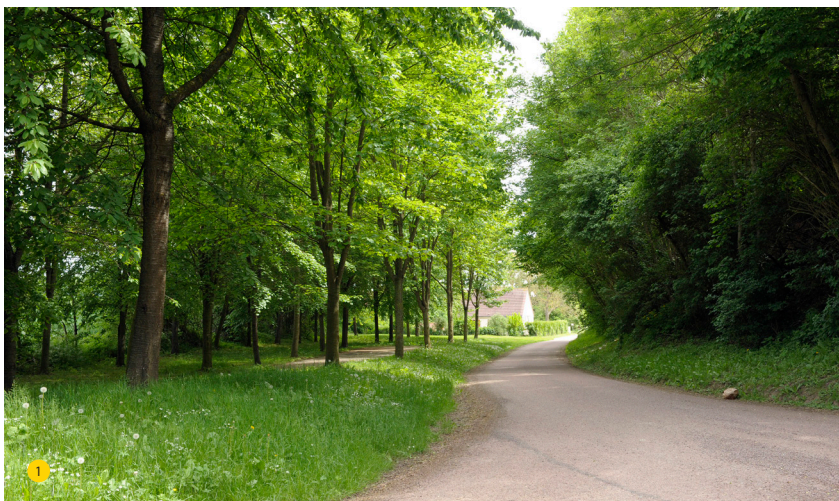
<sup>1</sup> Le village Rogy, entourés de jardins, de haies bocagères et de bois formant des courtils.

<sup>2</sup> Les courtils de Rogy vus depuis la

## 4.2.2 SOIGNER LES ENTRÉES DE VILLAGE

Alors que le paysage des entrées de ville ne cesse de se dégrader depuis plusieurs années presque partout en France, celui des villages du Val de Noye demeure bien souvent de qualité. On suivra les quelques principes ci-dessous.

- Éviter l'accumulation d'objets techniques en tous genres (panneaux, chicanes, publicités, etc.)
- Préserver ou créer des espaces jardinés qui assurent une transition entre les espaces urbains et les espaces agricoles ou naturels (cf. photographie ci-dessous). Ces espaces jardinés pourront faire système avec les courtils.
- Soigner particulièrement l'architecture des premières maisons du villages, celles qui « donnent le ton » et sont la vitrine des villages.



<sup>1</sup> Entrée du village de Fransures depuis Rogy. Le mail, en entrée de village, forme une transition subtile entre les bois et le village, dont on aperçoit

la première maison. Une disposition simple et rurale de l'espace.

## 4.3 CONCEVOIR LES ÉVENTUELLES EXTENSIONS SELON DES CRITÈRES DE PAYSAGE

### 1. PRÉFÉRER LES TERRAINS EN CŒUR DE VILAGE

- Urbaniser en priorité les terrains qui favorisent l'intégration des nouveaux habitants à la vie communale et permettent de réduire les coûts d'aménagement. Ce sont les terrains situés dans l'enveloppe dessinée par le tour de village et qui bénéficient déjà d'une bonne desserte (voirie, réseaux, etc.). On proscrira les impasses.

### 2. FAIRE DE LA TOPOGRAPHIE UNE DES BASES DU PROJET

- Organiser le nouveau quartier selon le relief:
  - Minimiser les volumes de déblai ou de remblai ou, du-moins, les équilibrer.
  - Inscrire les maisons et leur jardin dans la pente, de façon étagée. Par exemple, des rez-de-chaussée du côté amont peuvent devenir des R+1 du côté aval. Ainsi l'étagement des maisons dans la pente permet-il non seulement une meilleure intégration paysagère et une réduction de l'impact environnemental, mais préserve aussi les vues depuis les maisons vers le grand paysage tout en évitant les vis-à-vis.

### 3. CONSIDÉRER LES VUES LOINTAINES ET LE « GRAND PAYSAGE ».

Si la réalisation d'un nouveau quartier modifie le visage d'un village, il modifie également le paysage. Quelques quartiers du val de Noye en sont un bon exemple. C'est pourquoi leur conception devra articuler toutes les échelles, depuis le détail jusqu'au grand paysage, en passant par la rue ou l'îlot.



La D920, balcon sur le paysage, est l'une des portes d'entrée majeures dans la CCVN (accès depuis l'A16).

Le lotissement récent à l'entrée de Jumel sur le coteau de la Noye. Le fait qu'il soit visible prouve qu'il a franchi une ligne de crête.

Le village ancien d'Ailly-sur-Noye, installé en rive droite de la vallée humide, dont émerge le clocher de l'église.

L'un des nouveaux quartiers d'Ailly-sur-Noye, installé sur le coteau, se reconnaît à l'architecture de ses pavillons. Ce nouveau quartier semble, dans le paysage, dissocié du village ancien.

La convexité du coteau (limite entre le coteau et le plateau) est restée boisée: elle signale le plateau et limite l'urbanisation.

---

#### 4. FAIRE ENTRER LA NATURE DANS LE VILLAGE.

Le lotissement de Flers-sur-Noye montre que des espaces publics simples et végétalisés mais soigneusement dessinés, peut participer de l'ambiance rurale d'un village et d'un développement durable: la noue, les trottoirs engazonnés, la haie de charmille, le mobilier en bois, l'étroitesse de la chaussée et la discrétion des éclairages y concourent. On pourra regretter que les clôtures, souvent hétéroclites, rompent le caractère rural de l'ensemble.

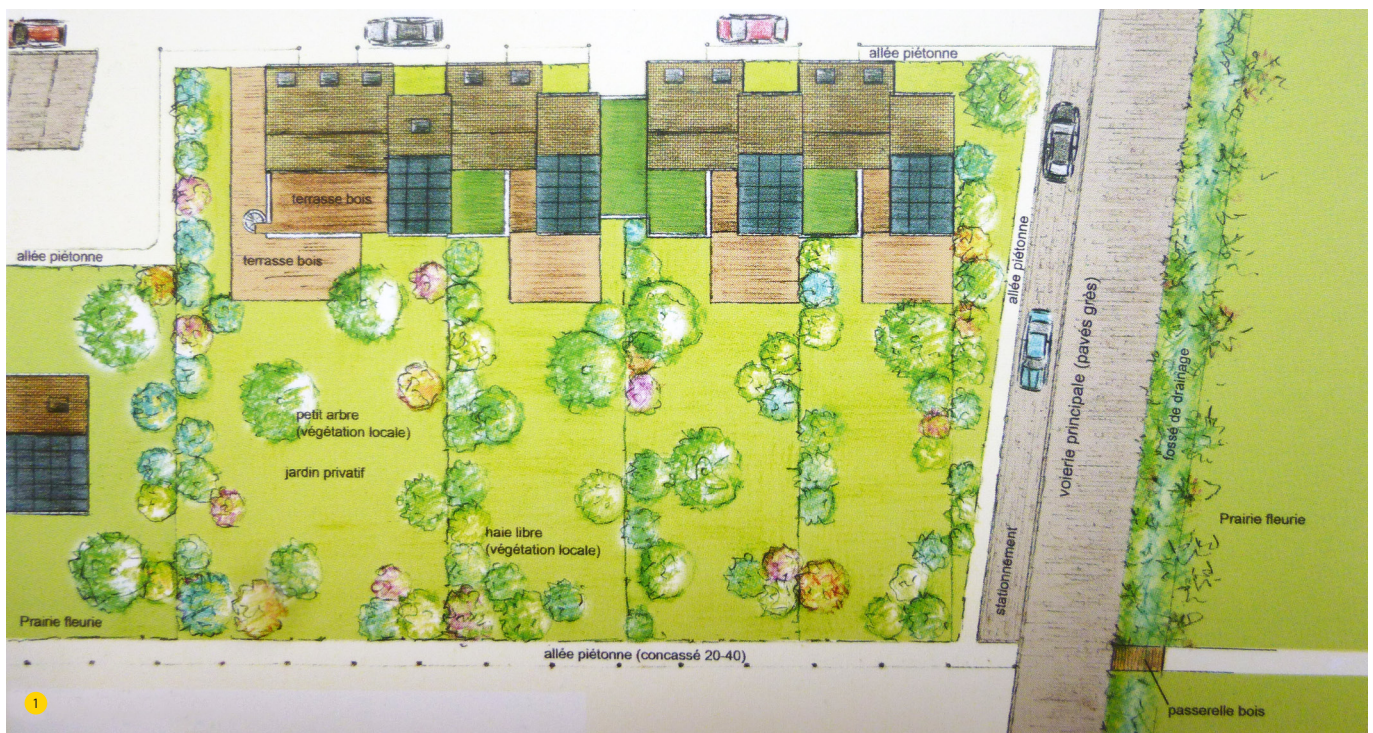


<sup>1</sup> et <sup>2</sup> Le lotissement récemment construit à Flers-sur-Noye.

## 4.4 OSER L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Il existe une architecture dont la modernité se fonde sur l'actualisation de l'architecture traditionnelle. Elle peut se développer dans les nouveaux quartiers des villages. Les images de cette page en sont une illustration.

Dans l'exemple ci-dessous et ci-contre, le quartier s'adapte au maillage urbain existant, mais en répondant aux nouvelles exigences de notre époque: gestion des voitures, développement des circulations douces, cheminement des eaux de pluie. L'implantation du bâti et des voies carrossables suit une trame régulière privilégiant l'orientation des façades principales au sud. La desserte du nouveau quartier forme un tour de ville carrossable qui libère le cœur du quartier des voitures. Le courttil, constituée de haies bocagères en limite de parcelles, assouplit la régularité de la trame.



<sup>1</sup>et<sup>2</sup> Concours «Habiter en Somme!», commanditaire. 2009.  
une vision renouvelée de l'habitat à l'heure du développement durable.  
plan et image de synthèse. CAUE 80





Sur l'image ci-dessus, les maisons présentent des enduits en soubassement, du bois en partie haute, des toitures en double pente en tuile. Mais tout en se référant à l'architecture vernaculaire, le projet intègre les éléments de développement durable (sans pour autant en faire un déballage technologique). Les maisons sont mitoyennes et proposent des formules modulables et évolutives, compactes, avec des équipements mutualisés. Elles sont énergétiquement performantes.

## 4.4 OSER L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Ci-contre: un autre exemple d'architecture contemporaine adaptée à des villages. La forme est celle d'une maison traditionnelle; le système constructif est indépendant du volume intérieur. De ce fait, la modularité des espaces permet de multiples variations. Grâce à une liberté totale de choix des matériaux de façade et des ouvertures, les maisons sont facilement personnalisables. Un espace central d'agrément et de rencontre est réalisé au coeur du quartier. L'ensemble complète le village sans pittoresque ni folklore, mais en autorisant le vivre-ensemble et en respectant l'environnement.



<sup>1</sup>et<sup>2</sup>Concours «Habiter en Somme!»,  
une vision renouvelée de l'habitat à  
l'heure du développement durable.  
CAUE 80 commanditaire. 2009.



<sup>1</sup>et<sup>2</sup> Nouveau quartier à Paluel (460 habitants, Seine-Maritime). 18 logements locatifs, 2 gîtes, 3 ateliers d'artistes, 1 maison

commune, 2 salles polyvalentes et 1 atelier de repotage. Toitures: zinc, bois, chaume. Murs: bois, briques. 2012.

Ce nouveau quartier, absolument exemplaire, a été en partie financé par la centrale nucléaire située sur le territoire communal. Son esprit peut

néanmoins inspirer des réalisations plus modestes.

## 4.4 OSER L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE



<sup>1</sup>et<sup>2</sup>Nouveau quartier à Paluel (460 habitants, Seine-Maritime). Une architecture faite de matériaux locaux: chaume, bois.

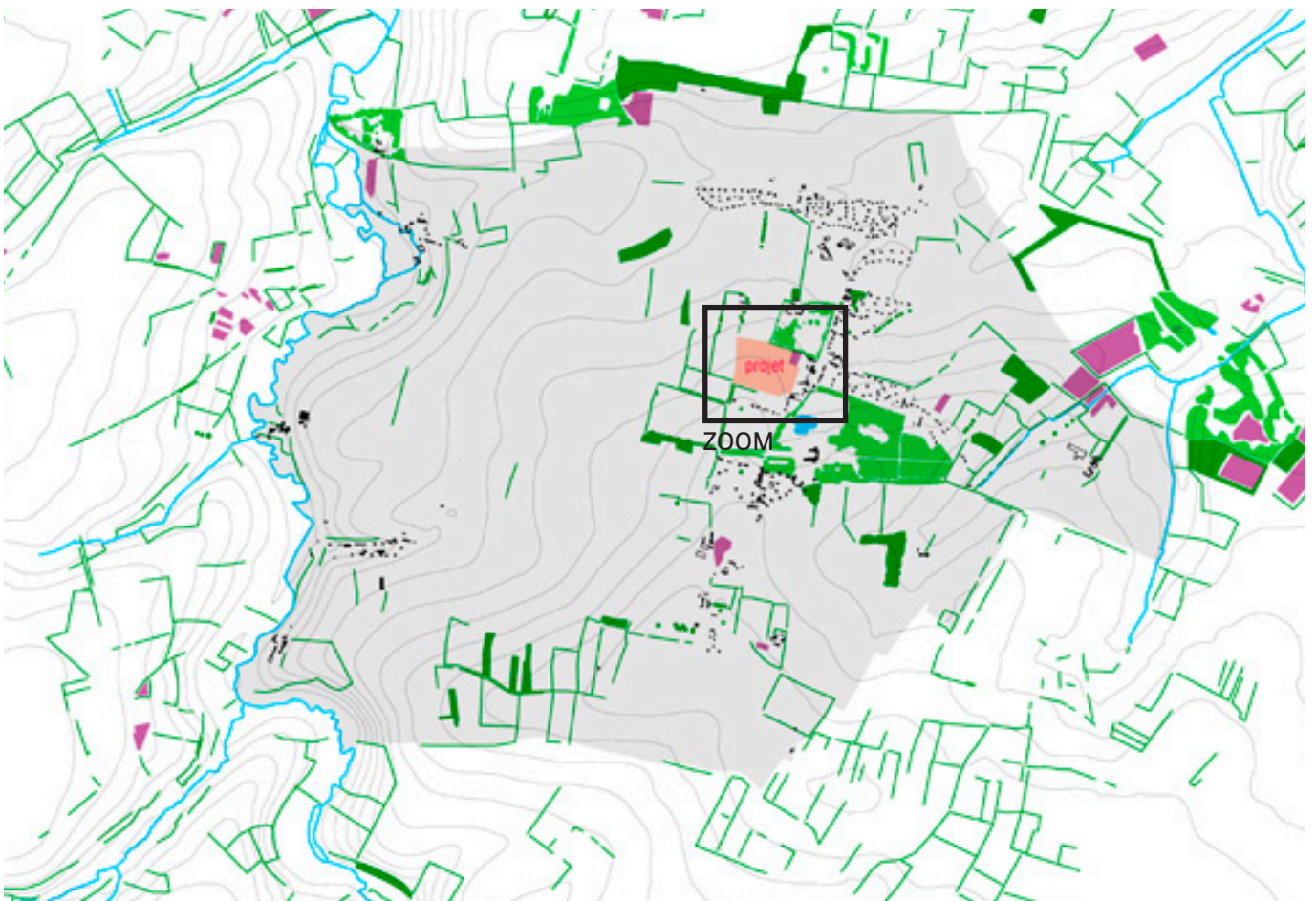


## 4.5 MIXER LES FORMES ET LES USAGES

Ce projet pour un éco-quartier à Audrieu (Calvados) procède à un partage parcellaire qui réutilise les éléments identitaires locaux. De nouveaux espaces partagés et une nouvelle centralité, associée aux préoccupations environnementales, génèrent un plan masse où se distinguent trois grandes « parcelles ».

- La première, très construite, en partie haute du site, donne à voir la plaine agricole. Elle est essentiellement destinée à l'habitat.
- La deuxième, très ouverte à l'est, est destinée majoritairement aux usages collectifs.
- Enfin, la prairie est un grand espace public de liaison qui rassemble les équipements et donne à voir le bourg.

La mixité des usages et des formes permet de créer de nouveaux quartiers qui offrent de l'urbanité dès leur création.





<sup>1</sup> Concours pour la conception d'un éco-quartier en cœur de bourg à Audrieu (Calvados).  
Maîtres d'œuvre: Atelier 15

architectes mandataire, Cosmos 2001  
architectes, Keravel Rieusset  
paysagistes, InfraserVICES BET  
VRD

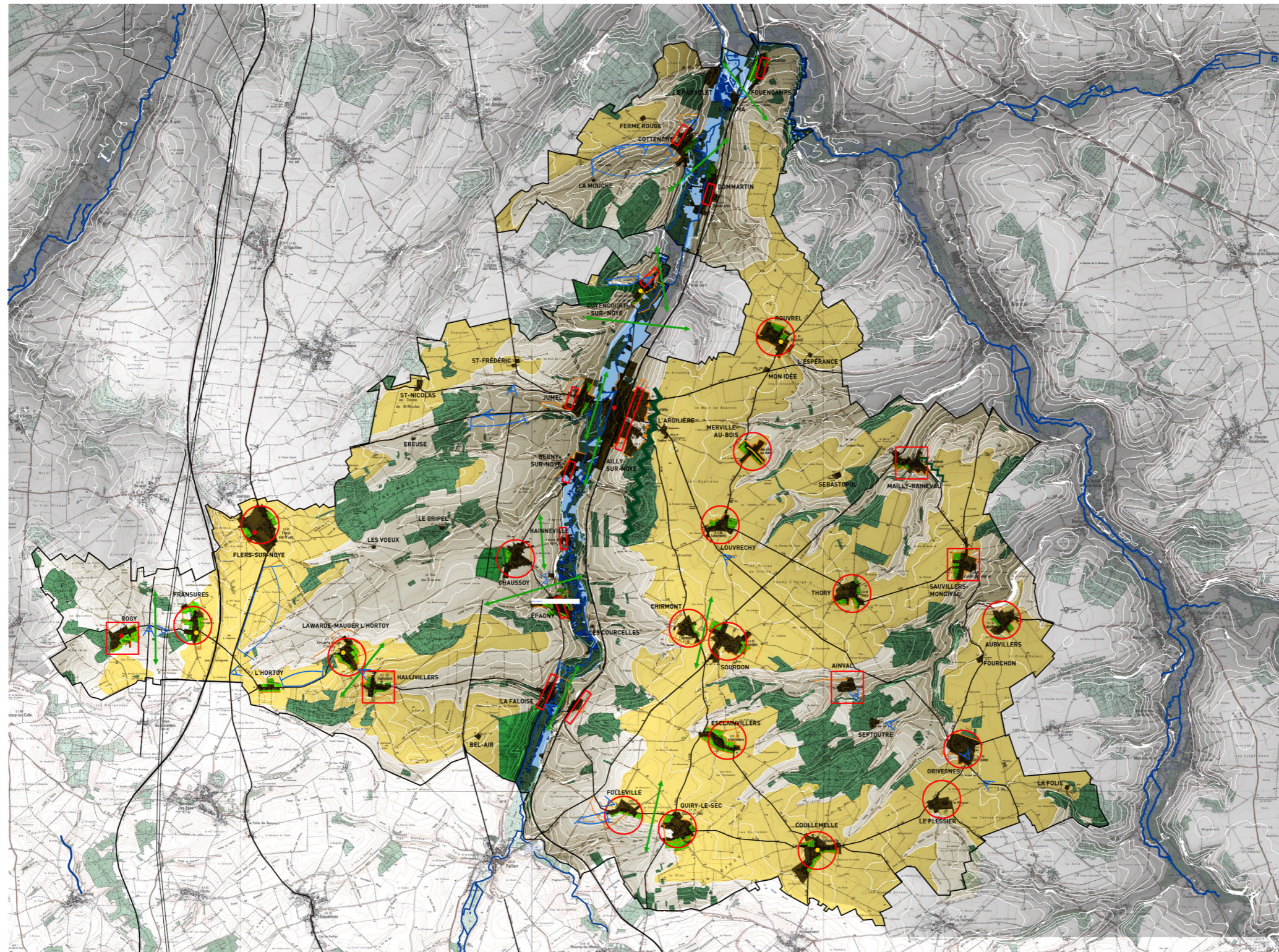
Maître d'ouvrage: commune  
d'Audrieu. 2011.



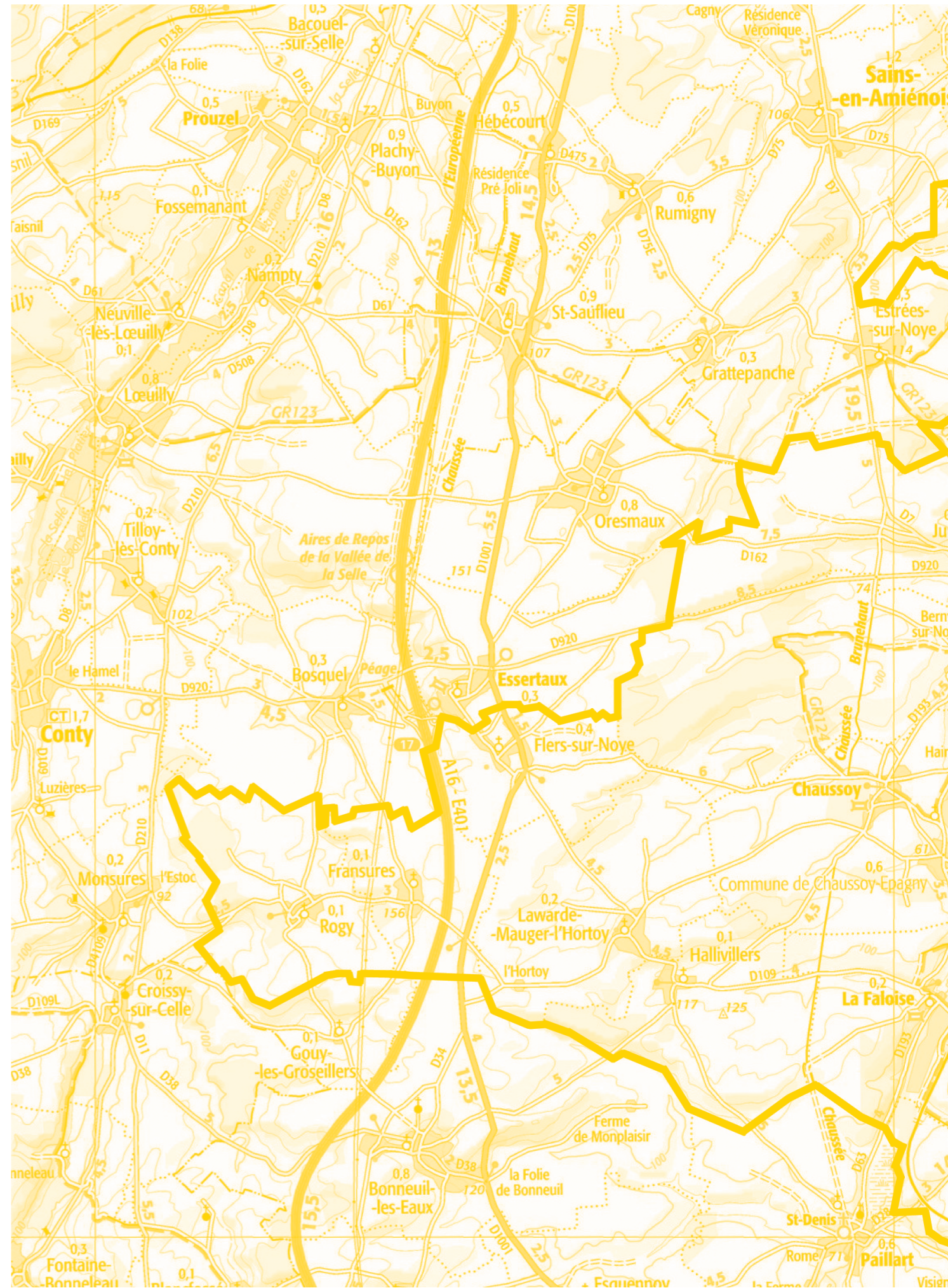


# ORIENTATION 4 : INSCRIRE LES VILLAGES DANS LE PAYSAGE, PRÉSERVER DES PAYSAGES DANS LES VILLAGES

## CARTE DE SYNTHÈSE



- LES VILLAGES DANS LE PAYSAGE**
-  Village de plateau: morphologie groupée
  -  Village de vallée sèche: morphologie groupée influencée par la topographie
  -  Village à l'interface de la vallée humide et des coteaux: morphologie linéaire
- DIALOGUE PAYSAGER ENTRE LES VILLAGES ET LES ESPACES AGRICOLES OU DE NATURE**
-  Chemin de tour de village à maintenir et renforcer
  -  Courtils à maintenir et renforcer
  -  Crête boisée à maintenir
  -  Continuité agricole ou de nature à maintenir
  -  Cône de vue remarquable  
Travelling remarquable
- ESPACES PUBLICS**
-  Espace public à préserver
  -  Espace public à valoriser
- OCCUPATION DE SOL / UNITÉS PAYSAGÈRES**
-  Village
  -  Bois et forêts
  -  Eau
  -  Plateau
  -  Vallée sèche
  -  Vallée humide
  -  Limite de la CCVN



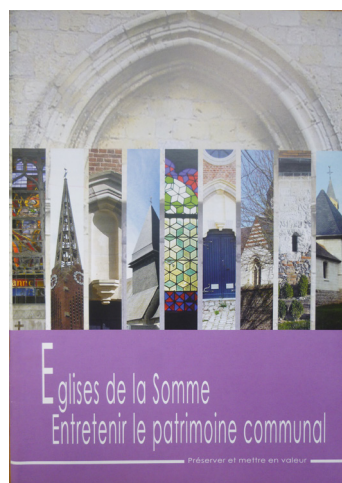


# Annexes

## ORGANISMES PUBLICS, ASSOCIATIONS, ENTREPRISES UTILES

### 1. CAUE 80

- CAUE 80 : Conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Somme.
- Statut : les CAUE sont des associations de loi 1901. La CCVN est membre du CAUE 80.
- Missions :
  - Mettre à disposition de la documentation.
  - Dispenser des conseils de façon gratuite aux particuliers et aux collectivités.
- Coordonnées : 5 rue Vincent Auriol 80000 Amiens / T : 03 22 91 11 65  
www.caue80.fr



<sup>1</sup> Ensemble des couvertures des brochures conçues et éditées par le CAUE 80 pouvant être utiles aux particuliers et élus du Val de Noye.

Consultation gratuite.



atelier ruralités  
CAUE  
PRÉPARATION NATIONALE

**COMMUNES RURALES**  
valorisez vos espaces publics et économisez sur leur entretien

Les communes rurales, selon l'INSEE, sont celles qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu, comptant au moins deux mille habitants.

Certaines communes dites rurales peuvent cependant subir une influence urbaine plus ou moins forte. Suivant leur attractivité, leur nombre d'habitants et de visiteurs peut fortement varier suivant les jours et les saisons (tourisme, résidences secondaires ou semi-permanentes...).

Dans le contexte de mutations économiques, sociales et culturelles que les communes rurales ont connu ces dernières décennies, les espaces publics de ces villages demandent souvent à être remodelés, alors que d'autres sont à créer en réponse aux nouvelles attentes des habitants. La réflexion se situe dans une démarche sociale, économique et environnementale, tout en préservant l'identité et l'âme du lieu, ou en proposant d'en créer de nouvelles, portées d'améliorations.

Un espace public est un espace ouvert ou public : ce sont les places, les abords d'équipements publics, les parcs, jardins et squares, les rucs et venelles.

Suivant les usages, l'espace public peut aussi s'étendre aux chemins, bords de mer ou de rivière, d'étang ou de canal, il doit cependant être défini et limité. Quelle que soit leur typologie, ces espaces constituent des héritages originaux, participant de l'identité locale.

Un espace public fait partie d'une structure urbaine et paysagère : il ne doit pas être détaché de son contexte, des liaisons existantes et à créer, des projets en cours et à venir.

**Pourquoi valoriser les espaces publics ruraux ?**

- Pour leur caractère identitaire lié à l'histoire locale, au patrimoine bâti ou naturel, pour leur attractivité touristique.
- Pour leur situation remarquable et stratégique : carrefours, abords de monuments, bords de rivières, élargissements d'une rue sur la perspective d'une rue, d'un bâtiment, d'un bel arbre, balustrade ou simple paroi sur un paysage.
- Pour leurs usages : rucs ou places communales, salles des écoles, espaces extérieurs de la salle des fêtes, de concert, jardins partagés, arrêt de bus.
- Dans le cadre d'un projet sur la commune : liaison entre quartiers, abords de bourg, nouveaux quartiers, nouvel équipement.

1 Communes rurales - valorisez vos espaces publics et économisez sur leur entretien |

L'ESPACE PUBLIC

un patrimoine en évolution

Les enjeux de la conception

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Somme



Fiche n° 3 Pour un urbanisme durable dans les projets d'habitat

**L'INTÉGRATION DU PROJET**  
"Créer" un nouveau lotissement dans votre commune

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOMME

**LES CIMETIÈRES RURAUX DE LA SOMME**

COLLECTION

Entretien et valoriser

CAUE80

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOMME

---

## 2. STAP 80

- STAP 80: Service territorial de l'architecture et du patrimoine (Somme).
- Statut: les STAP sont des services de l'État.
- Missions:
  - Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité.
  - Conserver les monuments historiques, contrôler leur entretien et les travaux de modification.
  - Expertiser des projets menés dans les espaces protégés au titre de la loi sur les monuments historiques (périmètres de protection, etc.).
- Coordonnées:  
5 rue Henri-Daussy 80000 Amiens / T: 03 22 22 25 10  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

---

## 3. FONDATION DU PATRIMOINE

- Missions:
  - Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité.
  - Conserver les monuments historiques.
  - Financer des travaux sur du bâti rural non protégé.
- Coordonnées:  
7 bis rue de l'église 80160 Tilloy lès Conty / T: 06 76 73 38 43  
[www.fondation.patrimoine.com](http://www.fondation.patrimoine.com)

---

## 4. ASSOCIATION MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

- Mission: sauvegarder le patrimoine rural et le savoir-faire traditionnel en informant et en dispensant des conseils techniques.
- Coordonnées:  
T: 09 53 07 23 50 / [www.maisons-paysannes.org](http://www.maisons-paysannes.org)

---

## 5. ADEME

- ADEME: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- Statut: établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Missions: l'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.
  - Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil.
  - Elle aide au financement de projets dans la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.
- Coordonnées:  
Immeuble APOTIKA. 67 avenue d'Italie 80094 Amiens Cedex 03  
T: 03 22 45 18 90 / [www.picardie.ademe.fr/lademe-en-picardie](http://www.picardie.ademe.fr/lademe-en-picardie)



# MAISONS PICARDES

1

<sup>1</sup> Conçu et édité par l'Association  
Maisons paysannes de France.

---

6. CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE PICARDIE

1 Place Ginkgo. Village Oasis. 80044 Amiens Cedex 1  
T: 03 22 89 63 96  
<http://conservatoirepicardie.org>

---

7. ARTISANS ET ENTREPRISES

• Le Moulin à couleurs  
4, La Bonne Fontaine. 08130 Ecordal (Ardennes)  
Fabrique de terres colorantes et ocres, pigments naturels.  
T: 03 24 71 22 75  
[www.moulincouleurs.fr](http://www.moulincouleurs.fr)

---

8. GUIDES-HABITANTS DE LA SARTHE

• Contact: Conseil départemental de la Sarthe et Jean-Yves Besselièvre





## ACRONYMES

---

ABF : Architecte des bâtiments de France  
ADUGA : Agence d'urbanisme du grand amiénois  
AU (zone) : Zone à urbaniser (PLUi)

CCVN : Communauté de communes du Val de Noye  
CAUE 80 : Conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Somme  
CG 80 : Conseil général de la Somme

DDT 80 : Direction départementale des territoires de la Somme  
DREAL Picardie : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie

ENS : Espace naturel sensible  
EBC : Espace boisé classé

GR : Grande randonnée (chemin de)

IBD : Indice biologique diatomée  
IBGN : Indice biologique global normalisé  
IGN : Institut géographique national  
IPR : Indice poissons de rivière  
ISMH : Inventaire supplémentaire des monuments historiques

MAET : Mesures agri-environnementales territorialisées  
MH : Monument historique (classé ou inscrit)

NA (zone) : Zone urbanisable (POS)

PADD : Plan d'aménagement et de développement durable  
PLH : Programme local de l'habitat  
PLU : Plan local d'urbanisme  
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal  
POS : Plan d'occupation des sols  
PP : Périmètre de protection (autour d'un monument classé ou inscrit)  
PPM : Périmètre de protection modifié (autour d'un monument classé ou inscrit)

RD : Route départementale

SCoT : Schéma de cohérence territoriale  
SIG : Système d'information géographique  
SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (Picardie)

---

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique (Picardie)  
STAP 80 : Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Somme.

THT : Très haute tension (électrique)

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF 1 : Zone naturel d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1

ZNIEFF 2 : Zone naturel d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2

## BIBLIOGRAPHIE, WEBOGRAPHIE, ICONOGRAPHIE

---

### CARTOGRAPHIE

- Carte IGN. 1/25 000. n° 2309 E et n° 2309 O.
- Carte IGN. 1/100 000. n° 103.
- Carte de Cassini. XVII<sup>e</sup> siècle. Source : IGN.
- Carte d'État-Major. 1820-1866. Source : IGN.
- Atlas de Trudaine. Source : Bibliothèque nationale de France. Généralité d'Amiens - vol. I. N° de notice : ZZ002394. Cote : CP/F/14/8453. Date : 1745 - 1780.
- Cadastre napoléonien. Source : Archives départementales de la Somme.
- Atlas des patrimoines. Source : Ministère de la culture et de la communication. [www.atlas.patrimoines.culture.fr](http://www.atlas.patrimoines.culture.fr)

---

### DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, CONVENTIONS

- PLU des communes de Ailly-sur-Noye (2013), Cottenchy (2012) et Guyencourt-sur-Noye (2008). Communes maîtres d'ouvrage.
- POS des communes Flers-sur-Noye (1995) et Fouencamps. Communes maîtres d'ouvrage.
- Cartes communales des communes de Esclainvillers (2011) et Grivesnes (2012). Communes maîtres d'ouvrage.
- Portraits de territoire du PLUi du Val de Noye. CCVN maître d'ouvrage. Antea group, ADUGA et Chambre d'agriculture de la Somme maîtres d'œuvre.
- SCoT du Grand Amiénois. 2012. ADUGA maître d'œuvre. Pays du Grand Amiénois maître d'ouvrage.
- SRCE de la Picardie.
- Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) Picardie. Décembre 2010. DREAL Picardie et Conseil régional Picardie maître d'ouvrage. BURGEAP et Bocage paysagistes maîtres d'œuvre.
- Convention de Florence, Union européenne. 2000.

---

### ÉTUDES, ESSAIS ET DICTIONNAIRES

- Atlas des paysages de la Somme. Tomes 1 et 2. DREAL Picardie maître d'ouvrage. Bertrand Le Boudec et Hélène Izembard auteurs. 2007.
- Proposition de zone de développement éolien du Val de Noye. CCVN maître d'ouvrage. 2008.
- Étude du ruissellement dans le bassin versant de Mailly-Raineval.
- Au fil des saisons. In : Revue archéologique de Picardie. Numéro spécial 17, 1999. Bruno Bréart auteur.
- Les églises reconstruites après la Grande Guerre. [Exposition. Laon, Blérancourt, Noyon, Soissons, Albert. 2000-2001]. Reconstructions en Picardie après 1918. Jean-Charles Capronnier auteur. Paris : RMN. 2000. p. 150-181.
- GUERVILLE André : Pigeonniers et girouettes en Pays de Somme, 2007, F. Paillart
- Croix et calvaires en Pays de Somme. André Guerville. 1998, F. Paillart
- Hugues C. Dewerd, Guillaume Paques, Frédéric Willmann Sutton. Les

---

muches - Souterrains-refuges de la Somme

- Archives de la Somme (dossier PDF: [www.picardietourisme-acteurs.com](http://www.picardietourisme-acteurs.com)): Arbres sacrés, arbres de calvaire, chapelle...
- GEVSNF (groupe d'étude des villages souterrains du nord de la France) Étude de villages souterrains.
- [www.muches.fr](http://www.muches.fr)
- Le petit patrimoine régional: [www.richesses-en-somme.com](http://www.richesses-en-somme.com)
- Tableau de la géographie de la France. Paul Vidal de la Blache. 1903. Éditions de La Table Ronde.
- Dictionnaire historique de l'art des jardins. Michel Conan. Éditions Hazan.
- Court traité du paysage. Alain Roger. Éditions Gallimard. 1997.
- L'homme dans le paysage. Alain Corbin. Éditions du Seuil. 2001.
- Histoire du paysage français. De la préhistoire à nos jours. Jean-Robert Pitte. Éditions Tallandier. 2001.

---

#### ICONOGRAPHIE

- Cartes postales anciennes. Sources diverses: archives départementales 80, [www.delcampe.fr](http://www.delcampe.fr), [www.actuacity.com](http://www.actuacity.com).
- Le Voyageur contemplant une mer de nuages. Caspar David Friedrich. 1818. Huile sur toile. 74,8 × 94,8 cm. Hambourg Kunsthalle.
- Arleux-du-Nord, l'usine de Drocourt, sur la Sensée. Jean-Baptiste Corot. Huile sur toile.

---

#### AUTRES

- Projet Ramsar.